



École des sciences criminologiques Léon Cornil



Les relations sociales à la maison de détention de Forest : analyse du vécu des résidents

MEMO-C501

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Master en criminologie.

Présenté par Aurégane Brabant

Sous la direction de Benjamin Thiry

Lecteur: Adrien Adam

Année académique 2024-2025

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce mémoire.

Je souhaite remercier mon promoteur, Monsieur Benjamin Thiry, pour avoir repris la direction de ce mémoire en cours de réalisation et pour son précieux accompagnement. Je souhaite aussi remercier Monsieur Philippe Mary, pour ses conseils et son aide au début de ce travail.

Je remercie également l'ensemble des enseignants du département de Criminologie, qui par leurs cours et leurs échanges, ont nourri mon intérêt pour cette discipline depuis maintenant deux ans.

Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance aux professionnels de terrain et aux résidents de la maison de détention de Forest, qui ont pris le temps de partager leurs expériences avec moi et sans qui ce mémoire n'aurait pu aboutir. Leur contribution, qu'elle soit sous forme d'entretiens, de conseils ou de discussions, a été essentielle à l'élaboration de ce travail. Je pense notamment à mon maître de stage, Monsieur Tahar El Hamdaoui, dont le temps, la disponibilité et les échanges m'ont été particulièrement précieux.

Je tiens également à remercier ma famille, plus particulièrement mes parents, pour leur soutien infaillible, leurs encouragements et leurs sacrifices tout au long de ces deux années. Je remercie particulièrement ma mère pour toutes les relectures minutieuses de ce travail de fin d'études. Ce mémoire est le fruit de mon travail, mais il est aussi le vôtre, car rien n'aurait été possible sans vous. Merci d'avoir toujours cru en moi.

Enfin, un grand merci à tous ceux qui ont facilité la réalisation de ce mémoire. Je pense à mes sœurs et à mon beau-frère ainsi qu'à mes amies. Que ce soit par leurs conseils ou simplement par leur présence, chacun d'eux a joué un rôle important dans l'accomplissement de ce travail.

Merci à tous.

RÉSUMÉ

Ce travail de fin d'études s'intéresse aux relations sociales entre résidents à la maison de détention de Forest. Ces établissements conçus pour accueillir des personnes condamnées à des courtes peines et présentant un faible risque de sécurité, offrent un cadre plus ouvert que celui des prisons traditionnelles. Elles ont pour vocation de favoriser une plus grande interaction sociale entre résidents et une plus forte composante communautaire. Cette configuration particulière invite à une réflexion sur la manière dont ces relations se façonnent dans un environnement où la notion de communauté joue un rôle prépondérant, mais où les contraintes institutionnelles restent présentes.

L'objectif de ce mémoire est d'étudier les dynamiques communautaires au sein de cet établissement, en investiguant la manière dont ces liens sociaux se créent et évoluent, les facteurs influençant ces interactions, l'impact sur l'expérience de détention et la dimension d'adaptation. Ces différentes dynamiques seront mises en parallèle des apports théoriques déjà présents sur les relations sociales en prison.

La présente recherche se base sur une méthodologie qualitative, constituée d'observations participantes et d'entretiens semi-directifs. Cette approche permet de mieux comprendre les interactions sociales en questionnant et en observant directement les personnes concernées.

Les résultats montrent que, d'une part, l'arrivée en maison de détention provoque un véritable choc culturel expliqué par le passage d'une incarcération contraignante à un cadre responsabilisant favorisant l'estime de soi et l'autonomie. D'autre part, la vie quotidienne au sein de ces établissements se structure autour de pratiques d'intégration et de solidarité continue qui renforcent la cohésion tout en laissant parfois place à des formes d'individualité. Enfin, ces pratiques communautaires participent au concept de micro-société portée par ses propres mécanismes de régulation entre règles officielles et informelles. En somme, cette dynamique communautaire contribue à transformer l'expérience carcérale en un processus d'apprentissage du vivre-ensemble.

En conclusion, cette étude met en lumière l'importance des relations sociales dans la gestion des maisons de détention. Elle ouvre également des pistes pour mieux comprendre et gérer ces interactions, essentielles pour le bon fonctionnement de la détention.

TABLE DES MATIÈRES

INTRO	ODUCTION	1
PART	IE 1 : CONTEXTUALISATION	2
l.	Une alternative à la prison traditionnelle : les maisons de détention	2
II.	Les maisons de détention : une structure carcérale innovante et adaptée	5
PART	IE 2 : MÉTHODOLOGIE	9
l.	Contexte de la recherche et choix méthodologiques	9
II.	Méthode de récolte de données	11
III.	Échantillonnage	14
IV.	Analyse des données	15
V.	Limites et biais de la méthodologie	16
PART	IE 3 : CADRE THÉORIQUE	17
PART	IE 4 : ANALYSE EMPIRIQUE	19
СНАР	PITRE 1 : DE LA PRISON À LA MAISON DE DÉTENTION, UN CHOC CULTUREL	19
Section 1 : L'expérience carcérale antérieure		19
Sec	ction 2 : L'arrivée à la maison de détention, un moment de rupture	22
Sec	ction 3 : Un régime carcéral inédit	26
СНАР	PITRE 2 : LA VIE COLLECTIVE, ENTRE COMMUNAUTÉ ET INDIVIDUALITÉ	30
Sec	ction 1 : L'intégration et les dynamiques de groupe	30
Sec	ction 2 : La solidarité comme moteur	35
Sec	ction 3 : La coexistence et les tensions	39
СНАР	PITRE 3 : NORMES, RÈGLES ET MICRO-SOCIÉTÉ	43
Sec	ction 1 : Les règles officielles et leurs limites	43
Sec	ction 2 : Les règles informelles, entre respect et réciprocité	46
Sec	ction 3 : Une typologie des liens sociaux	49
CONC	CLUSION	54
DIDI 14	OCDADUIE	

INTRODUCTION

L'univers carcéral est souvent perçu et représenté avant tout comme un lieu de privation et d'isolement où les règles strictes et les contraintes dictent le quotidien de ceux qui s'y trouvent. Pourtant, les maisons de détention, bien qu'appartenantes au système pénitentiaire, offrent un cadre plus ouvert que les prisons traditionnelles. Dans cet environnement particulier, qui vise la réinsertion des résidents, des liens sociaux se créent, allant parfois audelà d'un simple partage d'espaces communs.

En effet, les maisons de détention constituent des microcosmes où s'établissent des relations, naissent parfois des tensions, mais aussi des formes de solidarité et de cohésion. Une vie collective s'y construit, jalonnée de départs et arrivées, mais toujours représentative d'une véritable dynamique communautaire, structurée néanmoins par un cadre imposé.

Quelles sont les relations sociales entre les personnes incarcérées dans cette maison de détention ? Comment les relations se construisent-elles dans ce cadre particulier ? Quelles dynamiques interviennent dans la construction de ces relations ? Quels sont les facteurs qui favorisent ou diminuent la cohésion communautaire ? Cette dynamique communautaire est-elle le résultat d'une volonté de vivre ensemble ou une adaptation à l'incarcération ? Le vécu des relations sociales est-il comparable à celui observé en milieu carcéral fermé ?

Par le biais d'une analyse des interactions entre résidents, mais aussi grâce à plusieurs entretiens semi-directifs, ce mémoire s'intéressera aux dynamiques collectives en maison de détention avec pour ambition d'offrir une vision nouvelle sur la vie sociale dans ce type d'établissement.

Dans un premier temps, nous situerons les maisons de détention par le biais d'une contextualisation. Dans un second temps, nous expliquerons la méthodologie utilisée pour ce mémoire. Ensuite, nous apporterons un cadre théorique pour analyser les relations sociales en maison de détention.

Puis nous proposerons une analyse empirique de nos résultats. Dans cette partie, nous mettrons en évidence le contraste brutal entre le vécu de l'incarcération en prison fermée et en maison de détention, souvent perçu comme un soulagement ou un espoir (Chapitre 1). Ensuite, nous analyserons la vie collective qui se déploie au sein de cet établissement oscillant entre communauté et individualité (Chapitre 2). Enfin, nous aborderons les règles et les normes en présence ainsi que la façon dont celles-ci participent au développement d'une micro-société (Chapitre 3).

PARTIE 1: CONTEXTUALISATION

I. Une alternative à la prison traditionnelle : les maisons de détention

1. La loi de 2006

Le volet sur les peines inférieures ou égales à trois ans de la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités de l'exécution de la peine a été reporté à de nombreuses reprises. Cette loi visait, entre autres, à réformer les modalités d'exécution des peines, en distinguant les personnes condamnées à des courtes peines, c'est-à-dire à moins de trois ans, de celles condamnées à des plus longues peines, c'est-à-dire à plus de trois ans. Cependant, ce volet n'a pas été directement appliqué de par ses multiples obstacles. L'un des plus flagrants est le manque de ressources pour créer des structures adaptées comme des maisons de détention (Slingeneyer, 2024).

De plus, de nombreux débats ont émergé quant à la surcharge déjà importante du système judiciaire et pénitentiaire belge. Plusieurs études criminologiques ne cessent de démontrer, depuis plusieurs années, qu'au plus on crée des places, au plus celles-ci seront occupées, qu'au plus on crée des prisons, au plus celles-ci seront remplies (Slingeneyer, 2024).

Le Comité pour la prévention de la Torture (2010) rapportait déjà que « le fait d'augmenter la capacité carcérale n'est pas susceptible, en soi, de résoudre durablement le problème de la surpopulation. En effet, il a été observé dans de nombreux pays – y compris en Belgique – que la population carcérale a tendance à augmenter au fur et à mesure que la capacité carcérale s'accroît » (p.35).

Par conséquent, avant septembre 2022, en Belgique, les peines de prison de moins de trois ans étaient rarement purgées en détention, mais plutôt remplacées par des alternatives comme la surveillance électronique. Et c'est par une circulaire émanant de l'administration pénitentiaire que ces alternatives étaient encadrées et appliquées (Service Public Fédéral Justice, s.d.). Selon le Service Public Fédéral Justice (s.d.), cela engendrait un « sentiment d'impunité tant chez les coupables que chez les victimes » créant à son tour une hausse de la criminalité. Aujourd'hui, les choses semblent avoir changé. La justice se décrit comme agissant plus rapidement et veillant à ce que les condamnés purgent leurs peines (Service Public Fédéral Justice, s.d.).

C'est donc à la date du premier septembre 2022 que la loi relative au statut juridique externe est réellement mise en œuvre. Par conséquent, le juge de l'application des peines décide de l'exécution des peines d'emprisonnement comprises entre deux et trois ans (Service Public Fédéral Chancellerie du Premier Ministre, 2022).

Le premier septembre 2023, ce sont les dispositions relatives aux peines d'emprisonnement de moins de deux ans qui entrent en vigueur. Néanmoins, faire exécuter toutes les peines ne veut pas forcément dire rendre les sanctions plus dures, mais l'idée est telle qu'une peine doit être appliquée, moyennant toujours un accompagnement adapté (Service Public Fédéral Chancellerie du Premier Ministre, 2022).

Cependant, en dépit de cette volonté de réforme, la situation actuelle reste contrastée. De nombreux condamnés à une peine de moins de trois ans continuent à être emprisonnés dans des prisons fermées tandis que d'autres ne purgent pas leur peine pour raison de surpopulation carcérale ou par non-priorité évaluée par les parquets. D'autres encore, la purge sous bracelet électronique, après accord du juge d'application des peines. Dans ce cas, le condamné doit se présenter à la prison après réception de son billet d'écrou. C'est à l'établissement pénitentiaire de décider de la remise en liberté ou non de l'individu en attendant la décision du juge d'application des peines. Finalement, une minorité de ces condamnés à des courtes peines accède aux maisons de détention pour exécuter leur peine.

2. Le projet

En Belgique, les Master Plans I, II et III sont des programmes proposés pour l'amélioration des infrastructures pénitentiaires du pays, à l'initiative du gouvernement belge. Les grands enjeux de ces Master Plans sont globalement de répondre aux problématiques carcérales belges telles que la surpopulation carcérale, l'état dégradé des prisons et le manque de cellules. Ces trois problématiques s'emboîtent les unes dans les autres (Régie des Bâtiments, s.d.).

Dans le cadre de cette recherche, le Master Plan III approuvé en 2016 est celui qui nous intéresse le plus. L'objectif principal de celui-ci est d'approfondir les cinq grands points d'action (programme de rénovation, de rattrapage pour la rénovation, de construction de cellules supplémentaires, de construction de nouveaux établissements) en vue d'une réforme du système carcéral belge, en tenant compte des enjeux plus modernes (Régie des Bâtiments, s.d.). En effet, une attention plus importante est accordée aux alternatives aux peines classiques et donc à l'incarcération. On y retrouve aussi l'objectif de nouveaux établissements tels que les maisons de transition et de détention (Régie des Bâtiments, s.d.).

C'est d'ailleurs, en octobre 2021 que le Conseil des ministres prévoit d'implémenter dans l'ensemble du pays des maisons de détention, d'une capacité totale de 720 places. Le 21 janvier 2022, soit trois mois après cette décision, le Conseil des ministres octroie un budget de 18 millions d'euros au Ministère de la Justice pour mettre en place ces établissements de taille réduite, en vue de financer les investissements, le fonctionnement et le personnel (Stradalex, 2022). Ce projet devait arriver à ses fins sous trois ans avec comme idée principale d'établir au moins une maison de détention par province (Régie des Bâtiments, s.d.). En 2025, soit quatre ans après cette décision, celles-ci ne sont que peu présentes sur l'ensemble du territoire. On

les compte au nombre de deux, celle de Courtrai ouverte en 2022 et celle de Forest ouverte en 2023. L'une des raisons de mise à mal de ce projet réside dans les barrières érigées au niveau local (Nederlandt, 2024, p.71). Néanmoins, il est intéressant de noter que d'autres projets sont en cours à Liège, Tournai, Olen, Zelzate et Ostende (Régie des Bâtiments, s.d.). De plus, face à la pression importante et aux obstacles grandissants pour acquérir des lieux adaptés à la construction de maisons de détention, la Régie des Bâtiments a entamé un appel d'offres public pour créer des unités modulaires via un contrat-cadre. Cela répond à une demande de construction rapide en évitant de trop nombreux travaux. À l'heure actuelle, les maisons de détention de Genk, Anvers, Ninove et Jemeppe-sur-Sambre forment quatre projets par le biais de ce contrat-cadre (Régie des Bâtiments, s.d.).

3. Les acteurs

Au-delà du rôle important des acteurs institutionnels, comme le Ministère de la Justice, la Régie des Bâtiments, le Service Public Fédéral Justice ou le Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire, certaines associations, comme De Huizen ou le Collectif Désistance, ont joué un rôle clé dans la promotion et le développement des maisons de détention en Belgique.

En effet, l'asbl De Huizen est une organisation belge qui promeut une transformation importante du système pénitentiaire en proposant une alternative à la prison classique : les maisons de détention. Cette association défend une approche plus humaine avec des établissements de petite taille, différenciée avec un suivi adaptable à chaque résident et ancrée dans les communautés locales. Par ses actions de sensibilisation, le développement de son réseau, le partage de ses connaissances et son plaidoyer, De Huizen a largement contribué à l'émergence des premières maisons de détention en Belgique (Les Maisons asbl, s.d.).

Une autre asbl, le Collectif Désistance, a aussi été sollicitée pour mener ses actions au sein de la maison de détention de Forest. Tahar El Hamdaoui, travailleur social spécialisé en réinsertion post-carcérale a d'abord été invité, en tant qu'expert externe à rejoindre le Comité de pilotage. C'est dans ce cadre que le Collectif Désistance a vu le jour avec pour objectif de soutenir le travail de réinsertion envisagé par la maison de détention. Dans un premier temps, le Collectif Désistance proposait intra-muros « Inside Determination », un programme innovant axé sur la réinsertion socioprofessionnelle. Dans un second temps, ce programme s'est vu déplacé extra-muros pour ouvrir ses possibilités d'accompagnement à d'autres justiciables, notamment à ceux incarcérés dans d'autres établissements pénitentiaires du pays et éligibles au programme. Le Collectif Désistance continue tout de même d'accueillir les résidents de la maison de détention de Forest dans le cadre de ce même programme.

II. Les maisons de détention : une structure carcérale innovante et adaptée

1. Un environnement propice à la réinsertion

Les maisons de détention sont des établissements pénitentiaires fermés, de petite taille, permettant d'accueillir vingt à soixante personnes. À l'inverse des autres prisons du territoire, le régime y est moins strict et plus ouvert à l'intérieur. Les personnes incarcérées sont accompagnées de manière personnalisée en vue de leur réinsertion, qui est l'objectif premier de ce type d'établissement. Chaque résident y gagne à prendre ses responsabilités et à s'investir dans cette vie en communauté. De plus, ces maisons de détention sont situées à proximité des villes en vue de maintenir les liens avec l'extérieur et d'éviter l'exclusion. Le but est aussi de permettre aux résidents de donner du sens à leur peine, en transformant le temps d'incarcération en temps utile. Cela passe par une recherche active d'un emploi, d'une formation ou de bénévolat, mais aussi par la participation aux tâches communautaires (Service Public Fédéral Justice, s.d.). Par ailleurs, le Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire (2024), soutient ce projet, « à savoir la petite échelle, la différenciation dans l'orientation des condamnés et l'intégration de ces structures nouvelles dans le tissu social » (p.9).

Ces établissements proposent un environnement moins oppressant que les prisons classiques. Une série de travaux a été réalisée au sein de l'ancienne prison de Berkendael « pour enlever un maximum de choses rappelant la prison » (Prins, 2024). Elles offrent des possibilités de réinsertion tout en supprimant les effets néfastes et contre-productifs de la surpopulation carcérale. Selon le CCSP (2024), ces structures devraient avoir pour vocation à remplacer les anciennes infrastructures dont l'état actuel est plus que dégradé.

Cependant, bien que les maisons de détention ne soient pas considérées comme des prisons à proprement parler, elles restent soumises à la loi du 12 janvier 2005 relative au statut juridique interne des détenus et par extension, à l'ensemble des textes juridiques relatifs au domaine carcéral (Service Public Fédéral Justice, s.d.). Les résidents possèdent les mêmes obligations, mais aussi les mêmes droits en ce qui concerne les règles de l'établissement ou encore les conditions d'accès aux alternatives d'incarcération.

2. Le public cible

Comme expliqué précédemment, les résidents sont principalement des condamnés à une courte peine, présentant un faible risque de sécurité et sélectionnés sur base de critères stricts. Les personnes condamnées à des infractions sexuelles ou pour terrorisme sont d'ores et déjà exclus de ce type d'institution (Service Public Fédéral Justice, s.d.). L'absence de rapports disciplinaires et d'antécédents de violence sont aussi des critères pris en compte dans la sélection. La capacité à savoir vivre en communauté est aussi évaluée car des comportements problématiques ou une impulsivité trop prégnante mettraient la sécurité de tous en péril.

Il est également essentiel de maîtriser le français ou le néerlandais voire l'anglais. En effet, une personne qui ne pourrait pas communiquer dans une de ces trois langues risquerait de ne pas pouvoir évoluer dans cet environnement. Il faut aussi noter que le fait d'être condamné à une peine inférieure à trois ans ne garantit pas obligatoirement une place dans ce type d'établissement, du fait de leur nombre limité. Chaque profil est évalué et « seules les personnes prêtes à changer leur vie et à travailler sur leur avenir sont acceptées » (Service Public Fédéral Justice, s.d.).

3. Le personnel

L'équipe se compose de différents corps de métiers tels que la direction, les experts pénitentiaires, les teams leaders, les accompagnateurs en détention, le service psycho-social, les assistants sociaux et les psychologues, le service de greffe et le service de comptabilité. Ils sont aussi complétés par des collaborateurs extérieurs pour les activités et par des asbl pour l'aide à la réinsertion.

Le personnel encadrant n'est pas défini comme surveillant, mais plutôt comme accompagnateur de détention. Ils occupent évidemment un rôle de surveillance, mais doivent surtout accompagner de manière quotidienne et personnalisée chaque résident (Service Public Fédéral Justice, s.d.). Ils s'assurent que les tâches communautaires soient réalisées et soutiennent la réinsertion des résidents par le biais de participation à diverses formations ou activités. Ceux-ci prennent réellement part dans la vie quotidienne des résidents. Leur rôle est plus que fondamental car par leur présence, ils sont source de soutien. De plus, la taille réduite des maisons de détention optimise la création de liens professionnels stables entre accompagnateurs et résidents, rendant plus aisée la gestion des conflits. Le dialogue est l'un des facteurs clé favorisant un climat convivial et sûr (Service Public Fédéral Justice, s.d.).

4. Les grands objectifs des maisons de détention

Les maisons de détention doivent répondre à trois grandes caractéristiques directrices.

La première concerne l'autonomisation des résidents. En effet, la vie communautaire au sein de ces structures impose une implication certaine dans les tâches quotidiennes (ménage, cuisine, linge...) car les résidents sont responsables de leurs propres conditions, dans une certaine mesure. Bien qu'ils bénéficient d'un accompagnement dans la réalisation de ces tâches, ils doivent contribuer à l'organisation de leur emploi du temps et allier responsabilités quotidiennes, loisirs et recherche d'emploi, par exemple.

La seconde caractéristique au centre de ce programme est la réinsertion. L'objectif est d'assurer le développement des compétences personnelles, professionnelles et sociales essentielles à la vie commune mais aussi et surtout à la vie en société. Ainsi, des projets de réinsertion sont déployés par les établissements, sous la supervision des accompagnateurs de détention ou des travailleurs provenant de diverses asbl.

La troisième caractéristique est directement liée à l'objectif de réinsertion. Il s'agit de limiter les effets préjudiciables de la détention, un objectif déjà présent dans la loi de 2005 (Service Public Fédéral Justice, s.d.). Pour cela, on souhaite placer le condamné dans la maison de détention la plus proche de son lieu de vie et par conséquent de son lieu de réinsertion. Cette mesure permet non seulement de maintenir les possibles liens d'avant incarcération mais aussi de motiver la création de réseaux extérieurs, que ce soit avec de possibles asbl, des futurs employeurs, par le biais d'activités sportives ou de bénévolat. L'objectif est d'éviter la désinsertion et le choc traumatique que peut amener l'incarcération. Par ailleurs, la présence de ce type d'activités et de réseaux semble plus compromise dans le cas de prisons traditionnelles souvent construites en dehors de la ville.

Ces grands objectifs se voient être appliqués par l'organisation même des maisons de détention. En effet, l'objectif d'autonomisation se trouve rempli par l'agencement des bâtiments accueillant les résidents. Un établissement de ce type reste fermé et sécurisé, les résidents ne détiennent pas le droit de quitter à leur guise (Service Public Fédéral Justice, s.d.). Néanmoins, ils bénéficient d'une certaine liberté de mouvement en ce qui concerne les différentes tâches et activités effectuées au sein de l'établissement, mais aussi d'une liberté d'organisation puisqu'il n'existe pas d'emploi du temps fixe. En concertation avec les accompagnateurs de détention, les résidents organisent leurs journées, leurs rendez-vous extérieurs, leurs temps de repos... Par ailleurs, ils sont tenus d'entretenir les espaces communs et individuels, à l'instar d'une sorte de « grande colocation » (Yanis) comme le disait l'un des résidents. Subtilement, ces manières de faire encouragent le développement des habiletés sociales. Le but principal est donc d'optimiser la responsabilité individuelle et de permettre aux résidents de prendre en main leur détention pour que celle-ci soit la plus agréable et utile.

En outre, les objectifs de réinsertion et de limitation des effets préjudiciables semblent rencontrer parfaitement ce type d'organisation. Comme expliqué précédemment, le régime utilisé dans les maisons de détention permet le développement et la création de réseaux de partenaires par le biais de son ouverture vers l'extérieur. L'asbl Collectif Désistance intervient, par exemple, au sein de la maison de détention de Forest pour proposer des projets de réinsertion et d'autres activités subsidiaires. Des employeurs et des entreprises, encouragés par le gouvernement, offrent des stages ou des opportunités d'emplois. Des acteurs du secteur éducatif et de la formation professionnelle proposent aussi des formations, des certifications ou des cours pour préparer au mieux la réinsertion des résidents.

En bref, par sa taille réduite, son organisation et son personnel, ce type de structure envisage du mieux que possible, les grands objectifs et enjeux demandés depuis de nombreuses années dans le domaine carcéral. Elles offrent plus de liberté aux résidents tout en gardant l'objectif premier du système carcéral, la privation de liberté, celle-ci dans un but de réinsertion et non d'exclusion et de stigmatisation.

5. Le fonctionnement concret de la maison de détention de Forest

La maison de détention de Forest est répartie sur trois plateaux, appelés aussi étages ou niveaux par les résidents. Dans chacun d'entre eux se trouve une cuisine, une salle de repas attenante, une salle télévision et des chambres dont les portes restent ouvertes de 6h30 à 21h00. Cela permet aux résidents de circuler dans ces espaces tout au long de la journée. Le premier plateau dispose aussi d'une salle de mini-foot et de jardins disponibles pour tous, aménagés avec des ruches, un poulailler et des espaces de détente. À cela s'ajoutent une bibliothèque, une salle arcade et une salle de sport accessibles au deuxième niveau.

De plus, les nouveaux arrivants sont systématiquement placés en observation pendant quinze jours au premier plateau. Le deuxième est en partie occupé par ceux ayant terminé leur période d'observation et par des résidents travaillant en journée à l'extérieur de la maison de détention. Le troisième niveau, quant à lui, est composé uniquement de résidents travaillant à l'extérieur de l'établissement. Les occupants du deuxième et troisième plateaux peuvent circuler librement entre eux tandis que le premier est inaccessible aux autres. Ces derniers ne peuvent y accéder que pour pratiquer des activités sportives, se rendre à la bibliothèque ou à la salle arcade mais ne doivent pas s'immobiliser dans les espaces communs.

En outre, chaque niveau dispose d'un délégué qui participe à des réunions bimensuelles, le jeudi, avec la direction et l'équipe accompagnante. Ces rencontres permettent d'aborder les problèmes rencontrés et de discuter de possibles améliorations. Lors d'une journée à la maison de détention, l'un des trois délégués nous raconte une situation concrète amenée lors d'une réunion. En effet, les résidents se plaignent de ne pas avoir de cantine à la maison de détention. Au vu de la libre circulation, il est alors proposé d'intégrer un petit magasin pour pouvoir s'approvisionner. Cependant, la direction explique que ce projet n'est pas réalisable et propose la mise en place d'une cantine classique. Quelques semaines plus tard, celle-ci est instaurée, mais elle ne semble pas être à la hauteur des espérances : « Faut commander deux jours à l'avance, on va pas commander des chips pour dans deux jours, si on en a envie c'est tout de suite donc ça sert un peu à rien, et puis y'a que des bêtises et ça coûte cher » (Yanis).

Enfin, une fois par semaine, le Comité des activités se réunit pour échanger. Les résidents sont invités à y participer et à élaborer une réflexion commune sur les possibles activités à programmer, en concertation avec la direction. Actuellement, l'établissement propose une multitude d'activités, allant des cours de français ou de droit pénal à des séances hebdomadaires de CrossFit, en passant par des joggings dans le parc de Forest, des ateliers d'art, des sorties au musée, des tournois de sport ou encore des cours d'initiation au stand-up et au théâtre.

PARTIE 2: MÉTHODOLOGIE

I. Contexte de la recherche et choix méthodologiques

1. Le thème et la question de départ

En ce qui a trait au thème de ce mémoire, le choix nous est apparu relativement rapidement découlant de notre intérêt pour le milieu carcéral et notamment pour les situations particulières des personnes privées de liberté.

Dans un premier temps, il est nécessaire de mettre en lumière que cette question de recherche a évolué tout au long de ce travail. En effet, ce sujet était d'abord axé sur les relations sociales en prison. Un stage au sein d'une prison belge était l'option la plus favorable à la réussite de notre recherche, pour pouvoir effectuer des entretiens et des observations intéressantes avec le public concerné. Malheureusement, les tentatives n'ont pas été concluantes. Il a alors été décidé de se tourner vers les asbl, qui de par leur statut, agissent en prison. C'est ainsi que la mise en relation avec le Collectif Désistance a été possible. C'est une association qui intervient à la maison de détention de Forest, mais aussi dans d'autres établissements pénitentiaires. L'opportunité de réaliser ce stage a été une vraie révélation et nous a amenée à modifier ce sujet pour tendre vers les relations sociales en maison de détention.

2. La problématique et les objectifs de la recherche

Pour problématiser ce sujet de recherche, il a été nécessaire de remettre en question certaines idées reçues et évidences pour mieux les déconstruire. Cela permet de reconstruire un cadre d'analyse empirique afin d'apporter une compréhension plus approfondie du sujet étudié.

En effet, les maisons de détention sont souvent assimilées aux prisons fermées. Elles sont généralement perçues comme des lieux où l'enfermement est la norme et les libertés quasi inexistantes. Cette vision repose toutefois sur un manque de recherches approfondies sur le sujet, ce qui limite une compréhension plus nuancée de la réalité. De fait, les relations sociales intra-muros entre résidents peuvent être perçues comme similaires à celles observées en contexte fermé, notamment parce qu'il s'agit toujours d'un milieu carcéral. Cependant, dans les faits, les maisons de détention se démarquent des prisons traditionnelles de plusieurs manières. Comme expliqué précédemment, leur architecture n'est pas conçue pour être totalement fermée, mais favorise plutôt une certaine ouverture. De plus, leur mode de fonctionnement est axé sur la réinsertion et une approche plus humaine de la vie en détention.

Si ces établissements présentent des spécificités tant structurelles que fonctionnelles, alors il nous semble légitime de se questionner sur l'impact de ces différences sur les relations sociales intra-muros entre résidents. Les interactions, les expériences et les vécus dans ces lieux peuvent, par conséquent, être impactés. Mais considérer les maisons de détention non pas comme de simples variantes des prisons traditionnelles, mais comme des structures à part entière nécessite une analyse approfondie des discours de ceux qui l'occupent.

Cela nous a amenée à développer notre question de recherche, à savoir : « Comment le vécu des relations sociales entre personnes incarcérées se caractérise-t-il dans le contexte spécifique d'une maison de détention, par rapport au contexte fermé de la prison traditionnelle ? »

Cette question soulève plusieurs enjeux qui dépassent la simple description des relations sociales entre résidents, pour s'intéresser à la manière dont ces relations sont structurées et organisées dans cet environnement singulier. Il convient de comprendre comment les résidents, malgré leur statut d'enfermement partiel, parviennent à tisser des liens sociaux, que ce soit par des stratégies de coopération, d'entraide ou même par des conflits. Contrairement à la prison, la maison de détention se distingue par des espaces plus ouverts et une plus grande liberté de mouvements, ce qui modifie la nature des interactions sociales et les dynamiques communautaires qui s'y déploient, mais elle reste néanmoins un lieu de privation de liberté, traversé par des rapports de pouvoirs et des contraintes institutionnelles. À travers cette question, il s'agira d'analyser les formes de relations sociales qui émergent dans cet environnement, en tenant compte des mécanismes de socialisation en jeu.

L'angle adopté est microsociologique c'est-à-dire qui se concentre sur les comportements individuels et les interactions sociales à un niveau de proximité immédiate, souvent au sein de petits groupes ou de contextes spécifiques (Slingeneyer, 2024). Il s'agira d'analyser comment « chaque comportement de l'un induit un comportement de l'autre et ainsi de suite » (Van Campenhoudt et al., 2011, p.92). Le façonnage de ces relations peut aussi bien s'intégrer dans le concept plus large de système c'est-à-dire d'un « ensemble organisé d'éléments interdépendants tel qu'un changement d'un de ses éléments affecte automatiquement tous les autres, de sorte que l'ensemble du système s'ajuste et tend à retrouver un équilibre » (Van Campenhoudt et al., 2011, p.94).

3. Le type de recherche

Cette recherche adopte une approche qualitative afin d'explorer en profondeur les perceptions, les expériences et les dynamiques qui entourent les acteurs concernés par notre sujet dans leur contexte naturel (Baudrihaye-Gérard, 2023). Le choix de cette approche provient de notre désir de comprendre les significations, les représentations et les processus en jeu lors des interactions et des pratiques effectuées par ces acteurs. En effet, elle permet de « mieux comprendre les significations d'un événement ou d'une conduite (...) à saisir plus finement les logiques de fonctionnement d'une organisation » (Van Campenhoudt et al., 2011, p.11). Cette approche nous permettra d'analyser de la manière la plus nuancée possible les discours recueillis, les interactions et les dynamiques sociales observées.

Nous avons aussi adopté une approche inductive c'est-à-dire avec comme point de départ, le travail et les observations de terrain. Cette méthode choisie reflète le peu de données théoriques et d'approches critiques disponibles sur ce sujet. L'analyse s'est faite à partir des données recueillies pour construire progressivement des concepts, des hypothèses, des conclusions. Par ailleurs, dans une recherche qualitative, cette méthode est souvent utilisée, car elle offre la possibilité d'explorer des phénomènes sans idées préétablies et de s'adapter au fil des découvertes (Van Campenhoudt et al., 2011). L'objectif n'est pas d'apposer des jugements de valeur mais bien de comprendre les comportements de chacun et de les mettre en parallèle de théories ou concepts clés déjà théorisés.

Aussi, ce travail s'insère dans une démarche compréhensive avec comme objectif de saisir le sens que les participants donnent à leurs vécus et plus particulièrement à leurs interactions sociales. Mais cette recherche de sens, ce travail de compréhension « n'est jamais un donné immédiat et est toujours implicite » (Paillé & Mucchielli, 2012, p.16). Cela s'accompagne aussi d'effectuer une rupture avec les représentations sociales, les préjugés et les stéréotypes dont chacun est composé, « c'est perdre un peu de soi pour gagner un peu de l'autre, accueillir l'inconnu pour se dégager du connu » (Paillé & Mucchielli, 2012, p.147).

II. Méthode de récolte de données

Comme l'illustre si bien L. Van Campenhoudt et al. (2011), « la recherche en sciences sociales suit une démarche analogue à celle du chercheur de pétrole. Ce n'est pas en forant n'importe où que celui-ci trouvera ce qu'il cherche » (p.7). Cette citation nous a tout de suite permis de nous rendre compte que la réussite de ce travail de fin d'études allait être tributaire de la démarche entreprise. En d'autres termes, il faut être en mesure de créer un dispositif permettant l'élucidation du réel, une méthode de travail (Van Campenhoudt et al., 2011).

1. Les lectures

Dans le cadre de cette étude, parallèlement à l'élaboration de notre question de recherche, nous avons entrepris des lectures. Cette exploration a, dans un premier temps, été faite avant notre présence sur le lieu de stage, pour permettre d'appréhender au mieux la sociologie carcérale et l'arrivée dans ce milieu. Les travaux antérieurs effectués sur les maisons de détention sont, en effet, assez pauvres. Nous avons donc commencé par sélectionner un petit nombre de lectures axées sur les relations sociales en milieu carcéral, et plus largement sur la prison. Notre première intention était d'élargir nos connaissances sur le milieu pénitentiaire et sur les mécanismes de création de liens entre détenus, un objet, dans une certaine mesure, comparable au contexte des maisons de détention. Les lectures d'écrits scientifiques portant sur la création de relations sociales en prison permettent, en effet, de comprendre au mieux les grands mécanismes observés dans ces établissements. Cela comprend les travaux de sociologie entrepris par Erving Goffman, théoricien des institutions totales, ou encore ceux de

Michel Foucault sur le pouvoir et la surveillance. Malgré le fait que l'organisation des maisons de détention diffère des institutions totalitaires, ces apports restent dominants pour comprendre au mieux les rapports sociaux en situation de privation de liberté. Plusieurs autres auteurs ont aussi largement contribué à l'étude des interactions sociales en milieu carcéral. Ceux-ci seront abordés dans la partie trois portant sur notre cadre théorique.

Ce travail préalable nous a donc permis de faire des liens entre l'aspect théorique et la question de recherche en adoptant un rythme et une quantité raisonnable de lecture, dotée d'éléments d'analyse et d'interprétation concrets avec des approches diversifiées (Van Campenhoudt et al., 2011). Le but était de fournir un cadre théorique solide à cette recherche et d'orienter au mieux les premières hypothèses qui seront exploitées sur le terrain.

2. Les entretiens exploratoires

Après cette première tâche, que sont les lectures, une remise en question certaine est apparue, quant à la précision de notre question de recherche. Quel est l'aspect des relations sociales que nous souhaitons investiguer? Quelle dimension est la plus essentielle à élucider? Qu'est-ce qui différencie vraiment les prisons des maisons de détention?

C'est alors, sur conseil de M. Philippe Mary, qu'il a été décidé d'entreprendre une discussion, avec M. Tahar El Hamdaoui, travailleur social au Collectif Désistance. Cette discussion peut s'apparenter à un entretien exploratoire avec ce que Van Campenhoudt et al. (2011), appellent des témoins privilégiés c'est-à-dire « des personnes qui par leur position, leur action, leurs responsabilités, ont une bonne connaissance du problème » (p.60). Les entretiens exploratoires « contribuent à découvrir les aspects à prendre en considération et élargissent ou rectifient le champ d'investigation des lectures » (Van Campenhoudt et al., 2011, p.58). Cet échange nous a permis de nous informer au mieux sur l'objet de notre recherche afin de prendre en compte un aspect particulier auquel nous n'avions pas pensé et qui, selon lui, dirigeait en quelque sorte les relations sociales en maison de détention : l'aspect communautaire de ce type d'établissement. En effet, les résidents peuvent plus ou moins librement (nous reviendrons plus tard sur ce terme) se déplacer dans la maison de détention, cuisiner ensemble, manger ensemble et participer à des activités communes.

Par ailleurs, les entretiens ne sont pas nécessaires pour vérifier des hypothèses prédéfinies, mais bien pour « trouver des idées d'hypothèses susceptibles de guider la suite du travail » (Van Campenhoudt et al., 2011, p.59). C'est cette situation qui illustre le mieux notre entretien exploratoire, car par le biais de celui-ci, nous avons pu remettre en question la pertinence de notre question de recherche ainsi que sa faisabilité. Celui-ci nous a très clairement donné la possibilité d'ouvrir des pistes de réflexion et d'élargir nos lectures. En effet, se centrer sur la dynamique communautaire semblait, d'ores et déjà, plus ciblé et plus réaliste pour mettre en œuvre les entretiens et les observations, prochaines étapes de cette méthodologie.

3. Les observations participantes

L'observation participante est une méthode complexe mais riche qui permet une immersion intégrale dans l'environnement étudié. Ces observations permettent de rentrer dans les détails et les interactions journalières qui ne sont pas accessibles autrement, d' « être avec et de faire avec » (Beaud, 1996, p.235). Cela permet d'être réellement confronté aux réalités de terrain, de comprendre les enjeux qui s'y jouent ainsi que les facteurs et les dynamiques à l'œuvre.

Dans le cadre de cette étude, l'ancrage au sein de la maison de détention de Forest, nous a permis de collecter un flux important d'informations en participant activement aux différentes activités et interactions quotidiennes en présence. Cette approche paraît singulièrement essentielle pour étudier au mieux ces dynamiques complexes et variées et amène à recueillir de nombreuses données empiriques utiles à cette recherche. Pour ne pas oublier toutes ces observations, il a été pertinent d'annoter un journal de bord, reprenant nos différentes observations mais aussi nos réflexions personnelles sur celles-ci.

4. Les entretiens semi-directifs

L'entretien semi-directif a été, dès le début de ce travail, l'option la plus appropriée pour recueillir les données recherchées. En effet, ce choix était justifié par la nature de ce mémoire. En s'intéressant à des vécus, des expériences, des perceptions, le recueil de témoignages est la méthode la plus intéressante. Par ailleurs, ce type d'entretien offre une véritable possibilité d'adaptation tout en gardant un fil conducteur, il n'est « ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises » (Van Campenhoudt et al., 2011, p.171). Cela permet de laisser venir l'interviewé « afin que celui-ci puisse parler ouvertement, dans les mots qu'il souhaite et dans l'ordre qui lui convient » (Van Campenhoudt et al., 2011, p.171)

La rencontre avec les résidents de la maison de détention de Forest a été possible par l'obtention de l'opportunité de stage au sein du Collectif Désistance. Cette prise de contact a donc été facilitée par la présence et la visibilité de nos actions et rencontres sur place. De plus, ces interviews ont pu être menées grâce au guide d'entretien formalisé en amont. Le but était d'avoir une trame pour ne pas se perdre ou se trouver en situation de confusion mais notre posture était telle que les interviewés guidaient celui-ci comme bon leur semblait. Notre rôle était de les ramener sur notre ligne directrice au besoin et d'ajuster les questions en fonction des réponses, que ce soit au niveau de l'ordre ou de la formulation, ce qui rend cette recherche d'autant plus cohérente, authentique et légitime. Notre posture est restée la plus neutre possible, pour laisser libre cours aux échanges, sans orienter de possibles réponses de nos interviewés. Ces entretiens ont été indispensables à notre recherche permettant à la fois de donner corps à nos questionnements mais aussi de compléter les observations participantes réalisées. Lors de ceux-ci, de nombreuses anecdotes sont ressorties, elles sont considérées comme « un des leviers les plus puissants de l'entretien ethnographique » (Beaud, 1996, p.242). Cela s'est confirmé lors de l'analyse de nos entretiens.

III. Échantillonnage

1. Les critères de sélection

Les critères de sélection de la population étudiée représentent un travail important en méthodologie qualitative. En effet, le choix des participants à cette étude a été tributaire de leurs envies de s'intégrer à cette recherche. A la maison de détention de Forest, les résidents sont actuellement au nombre d'une cinquantaine, variant d'un mois à l'autre selon les entrées et les sorties. La population est donc, de prime abord, déjà assez restreinte. Sur recommandation de M. Tahar El Hamdaoui et d'un résident rencontré dans le cadre de ce stage, une liste de personnes susceptibles d'accepter notre demande a été rédigée. Cela pourrait s'apparenter à un « travail de repérage de possibles enquêtés, notamment à partir des renseignements recueillis auprès d'informateurs » (Beaud, 1996, p.249).

La première prise de contact s'est donc faite par une présentation personnelle ainsi que de l'objet de recherche en appuyant sur le fait que leurs expériences sont significatives à notre sens et leur donnent l'occasion de s'exprimer sur un sujet peu abordé jusqu'à présent. Après discussions auprès des personnes présélectionnées, un temps de réflexion leur a été accordé. Par la suite, certains ont accepté tandis que d'autres ont décliné. Après avoir obtenu une réponse favorable, il a été convenu des créneaux de réalisation des entretiens ainsi que du lieu. Le Collectif Désistance ayant un bureau à la maison de détention, ce lieu a été rapidement privilégié car relativement calme et propice à la confidentialité.

Finalement, l'échantillon est composé de huit résidents de la maison de détention de Forest. Ce ne sont que des individus de sexe masculin, âgés entre 20 et 74 ans et provenant de divers milieux sociaux, permettant de révéler une certaine diversité. Il ne nous semble pas utile, dans cette recherche, de préciser les raisons de leur incarcération.

2. La justification de l'échantillon

Le nombre restreint de participants permet de ne pas s'éparpiller et de ne pas effectuer des entretiens à la chaîne mais à l'inverse, de garantir la qualité des échanges et de permettre une réelle attention à ceux interviewés. Le but était de pouvoir analyser ces entretiens de manière approfondie et d'éviter l'analyse superficielle.

Tous les participants sont francophones. Ce choix a été fait pour des raisons pratiques et afin de garantir une analyse qualitative capable de saisir toutes les nuances des discours. De plus, les interviewés sont uniquement des hommes. Cette caractéristique provient simplement du fait que les résidents de la maison de détention de Forest sont tous de sexe masculin. En ce qui concerne l'âge, nous souhaitions recueillir des discours provenant de différentes catégories d'âge pour avoir une vision transversale des relations.

IV. Analyse des données

1. Les hypothèses

De par sa nature inductive, l'élaboration des hypothèses de recherche s'est construite progressivement, au fil des allers-retours entre théorie et récolte de données empiriques. Les lectures, les observations et les entretiens se sont nourris mutuellement, permettant peu à peu une compréhension plus pointilleuse du sujet. Plutôt qu'imposées a priori, ce mouvement d'aller-retour nous a permis de formuler des hypothèses alignées et étayées par les observations empiriques.

La première hypothèse suppose que certains facteurs internes (personnels, relationnels) et externes (organisation de l'établissement, espaces partagés) encouragent la création et l'évolution de liens sociaux significatifs. La seconde hypothèse renvoie au fait que ces relations impactent l'expérience de la détention, tant en termes de soutien que de tension. La troisième et dernière hypothèse suggère que la nature de ces relations sociales est le fruit d'une adaptation aux contraintes de l'enfermement, ce qui les rend paradoxales par rapport à l'idée d'une communauté fondée sur un engagement volontaire et conscient.

2. L'analyse thématique

Avant d'analyser les données issues des entretiens, les retranscriptions de ceux-ci ont été effectuées en veillant à être le plus fidèle et précis possible. Cette tâche représente une étape cruciale pour « percevoir et analyser la dynamique de l'entretien » (Beaud, 1996, p.250). Par la suite, l'étape de lecture attentive de ces retranscriptions a, sans aucun doute, été la mission la plus longue et la plus importante. Il a d'abord été question de débuter par une analyse verticale. Nous avons ressorti des thématiques récurrentes correspondantes à la question de recherche, en répétant l'opération pour chacun des entretiens réalisés. Cela permet d'examiner les réponses de chaque interviewé dans son contexte propre en cherchant à comprendre les perceptions individuelles avant de vouloir les comparer aux autres (Beaud, 1996). Ensuite, il fallait appliquer une analyse horizontale c'est-à-dire comparer les entretiens entre eux, dans le but d'en sortir des similitudes ou des différences afin de donner une vision transversale du phénomène étudié (Paillé & Mucchielli, 2012). Cela permet de structurer les données pour mieux comprendre les dynamiques partagées par les participants à l'étude. C'est par cette analyse que des catégories et sous-catégories ont pu être créées par le biais d'assemblage d'extraits des différentes déclarations de chaque résident.

Un autre point s'est greffé au traitement même des entretiens. Il nous a fallu analyser et interpréter le contexte de ceux-ci pour leur donner du sens. En effet, « la situation d'entretien est, à elle seule, une scène d'observation, plus exactement seule l'observation de la scène sociale (lieux et personnes) que constitue l'entretien donne des éléments d'interprétation de l'entretien » (Beaud, 1996, p.236). Les conditions de passation et le lieu, la relation de confiance et le climat instauré, sont des éléments à prendre en compte dans l'analyse.

V. Limites et biais de la méthodologie

1. Les caractéristiques de l'échantillon

La taille de l'échantillon choisie est relativement restreinte du fait du nombre déjà restreint de résidents mais aussi des refus cumulés lors des rencontres. Il est donc important de rester conscient que cet échantillon ne représente pas l'ensemble des expériences et des dynamiques possiblement observables au sein des maisons de détention. Dans une recherche comme la nôtre, l'enquête de terrain n'avait pas pour objectif de produire des résultats universels. Elle était inévitablement restreinte, spécifique et locale (Beaud, 1996).

De plus, ce travail de fin d'études se focalise uniquement sur la maison de détention de Forest pour des raisons d'accessibilité et de praticité. Ce choix limite la portée de l'étude à cet établissement et omet la deuxième maison de détention du pays, celle de Courtrai, ce qui ne permet pas, dans l'immédiat, d'obtenir une vue d'ensemble. Il est nécessaire de préciser que ce type d'établissement a son propre fonctionnement, ses spécificités, son propre personnel... autant de facteurs qui ne nous permettent pas à l'heure actuelle de généraliser nos résultats.

Il est aussi important de rappeler que les participants de l'étude sont uniquement des hommes francophones. Ce choix découle de notre non-maîtrise du néerlandais. Or, au sein de cette maison de détention, une partie importante des résidents sont néerlandophones. Cela limite l'analyse des vécus à un sous-groupe spécifique, ne tenant pas compte des différences potentielles observables chez les néerlandophones. En excluant cette population, notre étude ne peut pas saisir toute la diversité des vécus et des perceptions.

2. La présence d'un guide d'entretien

Bien que l'élaboration et l'appui d'un guide d'entretien nous a semblé essentiel pour mener ces interviews en raison du manque d'expérience, cela peut, en soi, être discutable. Ce formalisme peut sembler, du point de vue de l'interviewé, comme contrôlant ou trop académique. L'utilisation de cet outil amène inévitablement à perturber le rapport entre le chercheur et l'interviewé en introduisant des rapports de force selon les caractéristiques sociales et scolaires (Beaud, 1996). Une certaine distance sociale a pu être observée lors des premiers entretiens.

Ce biais a toutefois diminué au fil du temps. Le guide d'entretien formel, imprimé, a alors été remplacé par quelques notes sur un carnet. Les réponses plus brèves et superficielles des premiers entretiens se sont vu devenir plus approfondies et développées.

PARTIE 3 : CADRE THÉORIQUE

Ce mémoire s'inscrit dans une approche qualitative en criminologie, centrée sur l'expérience vécue des résidents d'une maison de détention. Afin de comprendre et d'interpréter les discours recueillis lors des entretiens, nous mobiliserons plusieurs cadres théoriques issus de la sociologie et de la criminologie. Par ailleurs, faire le lien entre le vécu des relations sociales en prison et en maison de détention nous a semblé nécessaire pour donner corps à nos observations. Le vécu carcéral étant un terme assez large d'interprétation, nous le définirons, dans cette étude, comme l'ensemble des perceptions, ressentis et expériences sociales d'une personne durant sa détention. Les relations sociales représentent aussi un concept clé de cette recherche, qu'il nous semble important de définir. Dans cette étude, elles seront entendues comme l'ensemble des interactions réciproques entre deux ou plusieurs individus.

La premier cadre théorique mobilisé est celui d'Erving Goffman (1968) pour décrire les institutions totales. Il désigne par ce terme « un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées » (p. 41). Cette définition a longtemps structuré l'analyse des prisons classiques, considérées comme des espaces d'isolement, de contrôle et de normalisation des comportements. Le concept d'institution totale décrit la prison comme un système fermé qui produit des logique spécifiques de gestion des individus, un effacement de la vie privée voire une rupture sociale (Goffman, 1968). Cette perspective constitue un point de départ pour comprendre les effets de l'enfermement sur les interactions sociales des détenus. Il s'agira, dans cette étude, d'interroger la reconfiguration contemporaine de l'institution totale en analysant comment s'articule contraintes institutionnelles, autonomie individuelle et interactions sociales au sein de la maison de détention.

Ensuite, les travaux de Michel Foucault (1975), et en particulier son ouvrage *Surveiller et punir*, offrent un autre cadre d'analyse. Foucault décrit la prison comme un lieu emblématique de la société disciplinaire, où s'exerce un pouvoir de surveillance, de normalisation et de régulation des conduites. Le détenu y devient un « corps docile » (Foucault, 1975), modelé par les rythmes et les espaces imposés. Ce cadre conceptuel permet de penser la manière dont les formes de contrôle se transforment et se diffusent, notamment à travers des mécanismes de responsabilisation ou d'adhésion dans des dispositifs d'enfermement qui se présentent comme plus ouverts, participatifs ou individualisés.

Un autre apport essentiel provient des travaux de Gilles Chantraine (2004), qui propose une lecture de l'expérience carcérale à travers les notions de souffrance carcérale, d'identité et d'adaptation. Dans *Par-delà les murs* (2004), il analyse la prison non seulement comme un espace de contrainte, mais comme un lieu de définition de soi. Il met en lumière la souffrance diffuse générée par l'ennui, l'infantilisation, la perte d'autonomie et l'incertitude. La prison y

apparaît comme un lieu où l'individu est neutralisé dans sa capacité d'agir et assigné à un rôle passif (Chantraine, 2004). En retenant cette approche, il devient possible de penser la détention en termes de privation de liberté, mais aussi comme une expérience psychosociale marquée par des tensions entre adaptation, résistance et reconfiguration de soi.

Les théories interactionnistes, notamment celle de Howard Becker (1963) et Erving Goffman (1973) apportent un éclairage supplémentaire sur les dynamiques sociales à l'œuvre dans les milieux carcéraux. Dans un univers fermé et normé comme la prison, les détenus développent des tactiques d'adaptation, des jeux de rôles, des identités provisoires ou valorisées, afin de préserver une bonne image de soi ou de négocier une place dans le groupe. Ces perspectives interactionnistes permettent de penser les relations sociales en détention comme des espaces de négociation, de reconnaissance ou d'exclusion.

Une autre vision théorique pertinente est celle du don, dévelopée par Marcel Mauss (1925) et Alain Caillé (2004; 2007) et reprise par Bernard Petitgas (2015). Ces auteurs insistent sur le cycle « donner, recevoir, rendre », qui structure les relations sociales. En contexte carcéral, cette logique du don prend une dimension particulière. L'échange peut renforcer des solidarités, mais aussi être source de tensions ou de rapports de pouvoir. Le don n'est jamais neutre, il peut signifier une tentative de contrôle, une forme de domination ou une mise à l'épreuve. Ainsi, cette théorie permet de penser les échanges en prison comme des interactions à la fois socialisantes et risquées. L'enjeu n'est pas seulement de combler un besoin, mais aussi de négocier une position sociale (Petitgas, 2015). Cette grille de lecture permettra d'interroger comment les pratiques de partage, d'entraide ou de troc en maison de détention s'inscrivent dans des logiques de réciprocité parfois ambivalentes.

Enfin, la notion de désaffiliation développée par Robert Castel et abordée dans l'enseignement de Théories Criminologiques Sociologiques (Nagels, 2024), permet de comprendre l'arrière-plan social de nombreux déténus et résidents. La désaffiliation désigne le processus de rupture progressive des liens sociaux, professionnels et familiaux qui mènent à une forme d'exclusion parfois totale (Nagels, 2024). Cette notion peut être mise en parallèle de la vulnérabilité sociale d'une partie de la population carcérale, souvent marquée par la précarité ou la marginalisation. Ces éléments seront mobilisés pour interroger le rôle des relations sociales dans le maintien ou la reconstruction du lien social intra et extra muros.

À travers ces différents apports théoriques, notre objectif est de rendre compte de la complexité de l'expérience carcérale. Loin d'un simple lieu d'enfermement, la maison de détention nous apparaît comme un espace ambivalent : à la fois carcéral et communautaire, contraint et choisi, disciplinaire et responsabilisant, mais surtout à mi chemin entre ce qui a déjà été théorisé en contexte fermé et ce qui est visible dans un environnement comme la maison de détention. L'analyse de ces dynamiques nous permettra de mieux saisir les enjeux sociaux, psychologiques et criminologiques de cette nouvelle forme d'enfermement.

PARTIE 4: ANALYSE EMPIRIQUE

Dans cette partie, nous proposons d'analyser le discours des résidents interviewés à la maison de détention de Forest. Leur vécu, leur ressenti, leur expérience seront mis en parallèle de la littérature antérieure qui se propose de théoriser les dynamiques sociales et carcérales présentes en prison fermée. Nous garderons à l'esprit, tout au long de cette analyse, que les discours rapportés par les interviewés revêtent un caractère subjectif, qui s'imbrique dans leur manière d'interpréter leurs trajectoires. Il reste important de mettre en évidence que leurs récits peuvent être impactés par notre position de chercheuse. En effet, il se pourrait que leurs propos soient adaptés, modulés voire limités en fonction de la manière dont ils perçoivent notre rôle ou encore nos attentes. Toutefois, nous avons essayé de diminuer au maximum ces biais potentiels en nous intégrant dans leur environnement, dans leur vie quotidienne et leurs activités, par l'observation participante.

Nous pensons que leurs témoignages restent importants à mettre en lumière pour comprendre au mieux le fonctionnement de la maison de détention de Forest et la manière dont les relations sociales s'y créent et évoluent.

CHAPITRE 1 : DE LA PRISON À LA MAISON DE DÉTENTION, UN CHOC CULTUREL

Section 1 : L'expérience carcérale antérieure

Avant de pouvoir comprendre le vécu des résidents en maison de détention, il est essentiel de revenir sur leur expérience passée en prison fermée. La majorité des personnes rencontrées dans ce travail de terrain ont été précédemment incarcérées dans des établissements traditionnels, souvent marqués par la vétusté, la promiscuité et une forte rigidité institutionnelle. Ce passé d'incarcération, encore très présent dans leurs discours, leur sert de point de comparaison et structure leur perception actuelle de l'enfermement. Cette section propose donc d'examiner les conditions de détention dans les prisons classiques, ainsi que leurs effets, afin de saisir le contraste ressenti à l'arrivée dans la maison de détention.

Sous-section 1 : Conditions de détention détériorées en prison fermée

En Belgique, les conditions de détention sont aujourd'hui décrites comme dégradées et influencées par un phénomène structurel : la surpopulation carcérale. En effet, la plupart des cellules du système carcéral ont une superficie comprise entre neuf et douze mètres carrés. Cette surface est considérée comme acceptable si cette cellule est occupée par un seul détenu (OIP Belgique, s.d). Cependant, en raison du manque de place, il est devenu courant d'y placer deux, voire trois détenus. Ce qui devait être une exception justifiée devient progressivement la norme. Cette promiscuité provoque une série d'autres problèmes. Elle accentue les tensions entre détenus, aggrave les problèmes d'hygiène et d'accès aux installations sanitaires et contribue à un sentiment de perte d'intimité et d'autonomie.

« Quand j'étais à Saint-Gilles, on était trois dans ma cellule, on dormait mal (...), on se prenait la tête parce que l'autre il ronflait, l'autre il laissait la télé allumée. (...) Saint-Gilles ça m'a traumatisé moi (...), la population ça va pas, les conditions ça va pas (...). » (Yanis)

« Y'a du bruit dans le couloir, vous pouvez pas sortir de cette cellule. Déjà que l'ambiance intérieure de la cellule intérieure est mauvais (...) si je puis dire entre collègues. » (Fabrice)

En ce qui concerne les sanitaires et l'hygiène, l'objectif est de faire disparaître les douches collectives, mais en pratique cela s'avère compliqué. Les détenus devraient avoir accès à une douche quotidienne ou au moins deux fois par semaine (Conseil de l'Europe, 2020). Sur le terrain, cet objectif à atteindre n'est pas respecté partout. De plus, l'accès aux douches est aménagé différemment dans chaque prison. Si l'espace le rend possible, chaque cellule est censée être équipée d'une toilette séparée du reste de l'espace de vie et d'un lavabo (Service public fédéral justice, 2019). Mais les séparations sont en réalité plus assimilables à des paravents qu'à de véritables cloisons (Spronck, 2024). Les propos de Simon viennent confirmer cela : « On avait 2 douches par semaine (...), on avait des toilettes mais y'avait même pas de...euh... de murs... on sentait toutes les odeurs, tous les bruits...c'était horrible ».

La vétusté de certaines prisons vient aussi aggraver les conditions de vie des détenus, allant parfois jusqu'à l'insalubrité. En théorie, il est prévu qu'en tout temps et à toute heure, les détenus aient le droit de bénéficier d'une température minimale de 18 degrés (Service public fédéral justice, 2019). Néanmoins, lors d'épisodes de chaleur, certaines complications se font ressentir. En effet, les espaces de vie ne sont pas obligatoirement équipés d'un système de climatisation. Les détenus et les agents pénitenciers sont donc, malgré l'inconfort que cela représente, bien obligés de s'accommoder à la chaleur parfois extrême présente dans les bâtiments (Wauteurs, 2022).

« A Saint-Gilles, y'avait des rats, on les voyait, on les entendait. Y'avait même des chats dans la prison qui chassaient les rats.(...) Dans ma cellule, y'avait pas de vitre, on avait mis du carton pour pas qu'le froid y rentre. (...) L'été, c'était le contraire, il faisait trop chaud. » (Ismaël)

Sous-section 2 : Isolement, routine et absence d'activité

Afin de maintenir les liens familiaux et conjugaux des détenus, ceux-ci ont droit, sans limite autre que celle des jours prévus ou à la suite de sanctions disciplinaires, aux visites des membres de leurs familles. Pour d'autres visiteurs, une autorisation de la direction doit être délivrée (Service public fédéral justice, s.d). Il reste important de préciser que le droit aux visites dépend tout de même du régime de la prison ainsi que du statut du détenu.

Néanmoins, de nombreux obstacles sont à relever comme le délai pour recevoir l'autorisation permettant d'accéder au parloir, les fouilles de sécurité réalisées à l'entrée ou encore l'attente parfois interminable dans les salles prévues à cet effet. De plus, l'emplacement géographique des prisons est tel qu'elles se retrouvent généralement éloignées des centres-villes. Cette distance provoque des dépenses financières parfois importantes pour les proches et limite leurs allers et venues. En définitive, tous ces obstacles remettent en cause la continuité du lien familial initialement demandé (Ligue des droits humains, 2019). Mehdi explique cela à travers son discours : « Déjà j'aime pas qu'ma famille vienne me voir en prison... mais quand ils viennent c'est toujours des galères pour eux. (...) A la fin, ils venaient plus ».

Un autre point important de la vie en détention est la perception du temps. Pour beaucoup d'entre eux, les journées se suivent et se ressemblent. Elles sont rythmées par des gestes mécaniques dénués de sens. Les détenus semblent ressentir une fatigue psychologique importante due à cette répétition incessante où la monotonie pesante devient synonyme de quotidien.

« D'entendre quelque chose d'autre tu vois. "Préau ? Oui. Toi ta gueule. Guichet ? Papier toilette ?" C'est pas gai pour un détenu. Quand t'es là-bas tu te dis j'aimerais être ici et quand t'es ici tu te dis... j'espère que j'y retournerai jamais là-bas. » (Ismaël)

« En prison, ils t'ouvrent la porte, ils te disent "Viens à la visite". Ouvre ta porte, "vas au préau". Ils referment. Ouvre ta porte. "Café ? Eau chaude ?" Ils t'ouvrent ta porte dix fois mais pour rien. T'apprends rien. » (Samuel)

Par ailleurs, afin d'offrir une perspective de réinsertion et d'occuper le temps de détention de manière utile, les établissements pénitentiaires proposent des occupations, telles que des cours de langue, des formations professionnelles, des cours d'informatique, du travail... (Service public fédéral justice, s.d). Ces occupations ont pour but de lutter contre l'inactivité et de favoriser une intégration plus stable dans la société. En théorie, les détenus ont aussi accès au préau pendant au moins une heure par jour et à la salle de sport au moins deux heures par semaine (Service public fédéral justice, s.d).

Dans les faits, ces activités sont peu nombreuses et accessibles. Yanis souligne : « À Saint-Gilles culturellement y'a rien, y'a aucune activité proposée ». Le nombre de places disponibles est souvent insuffisant par rapport à la population carcérale et les listes d'attentes ne cessent de se rallonger. De plus, le manque de personnel ainsi que les contraintes sécuritaires freinent l'accès régulier et équitable à ces activités.

Section 2 : L'arrivée à la maison de détention, un moment de rupture

Dans cette section, nous nous intéressons à l'arrivée des résidents à la maison de détention, un moment souvent vécu comme une rupture avec leur vie d'avant ou leur ancienne incarcération. Ce changement peut être perçu de manière surprenante par certains. À travers les témoignages recueillis, nous verrons comment cette expérience de rupture peut aussi être vécue comme une forme d'adaptation et de soulagement, en particulier pour ceux qui cherchent une stabilité face à des situations extérieures souvent marquées par la précarité.

Sous-section 1 : « C'est le semi-paradis »

L'entrée en détention est régulièrement marquée par une rupture importante avec la vie d'avant et la liberté qui s'y déployait. Ce moment de rupture est souvent désigné dans la littérature sous le terme de « choc carcéral ». Ce choc, théorisé par Dominique Lhuilier (2001) ou encore Gilles Chantraine (2004), décrit comment l'incarcération bouleverse les repères préétablis par la vie libre et affecte le corps, la temporalité, la sociabilité et l'identité.

« Les gens, au début, quand ils arrivent, ils ont la séquelle de pas sortir. Ils restent enfermés, faut les socialiser. La prison t'institualise à être comme ça. » (Ismaël)

« Psychologiquement, certains gars ont encore une tâche noire dans l'esprit du premier passage en prison et lorsque cette tâche sera partie ils vont regretter de ne plus être ici. » (Fabrice)

Ces témoignages expliquent à quel point le changement brutal d'environnement et de fonctionnement peut demander un réel temps d'adaptation. A l'instar du choc carcéral, vécu lors de la première incarcération, le changement d'établissement où les règles et les normes sont diamétralement opposées entraîne un nouveau choc carcéral. Cependant, les témoignages recueillis dans ce terrain en révèlent une forme paradoxale, que nous appellerons choc de confort. Celui-ci déstabilise voire fascine les résidents récemment incarcérés à la maison de détention. En effet, ce changement de perspective met en lumière une tension palpable dans le vécu carcéral des personnes incarcérées dans des établissements dits modernes ou à régime plus ouvert.

« Et ça change d'une prison ces bâtiments, malgré... par exemple... ici j'ai l'habitude de voir ça tous les jours. Mais le premier jour que je suis venu ici, on dirait... en fait.... quelque chose qui existe pas. » (Emmanuel)

« Je suis arrivé de Saint-Gilles. J'avais fait trois mois à Saint-Gilles, puis j'suis arrivé là... J'suis arrivé, ça a été un choc, parce que Saint-Gilles... c'est rien à voir. » (Yanis)

L'un des premiers effets de ce choc de confort peut être défini comme une forme de sidération, un décalage entre l'image attendue et intégrée de la prison et la réalité concrète de certains lieux de détention comme les maisons de détention. Emmanuel, transféré depuis la prison de Saint-Gilles, rapporte son premier jour comme une expérience irréelle. Yanis, aussi transféré depuis la prison de Saint-Gilles, décrit son arrivée comme un choc, comme quelque chose qui n'a rien à voir avec ce qu'il a connu précédemment. En effet, l'opposition radicale entre la détention classique souvent accompagnée de surpopulation carcérale, de vétusté et de rancœur et un cadre plus spacieux, équipé et bienveillant, produit un choc de contraste.

« Et ça, comment te dire, pour des gars comme moi, c'est... en fait... c'est un rêve. Tout détenu, quand t'es écroué, son rêve c'est d'aller là. » (Hakim)

« Bon vous arrivez ici, c'est le semi-paradis. Y'a de tout. Moi quand je suis arrivé ici, j'ai franchi la porte et tout, j'me suis dit j'suis dans un cinq étoiles. Oh la lumière, la senteur, l'espace, la bibliothèque, les jardins, c'est formidable. » (Fabrice)

Pour aller un peu plus loin, il serait intéressant de se demander si ce contraste pourrait amener l'individu à une confusion partielle. Il pourrait ne plus comprendre s'il se trouve dans une prison, dans un lieu de soins, de repos ou de loisirs. Fabrice rapporte lors de notre entretien, qu'il doit trouver une maison de repos avant d'être libéré. Il nous confie qu'à son sens, la maison de détention est aussi bien qu'une maison de repos : « Je vais dire que on se sent un peu... allez... le mot est gros et grave mais on se sent un peu comme chez soi. (...) Moi je vais changer par exemple, je vais partir, je vais aller en maison de repos, peut être ça va être pire et j'ai cette appréhension aussi ». Il se décrit comme plutôt solitaire et il ne sort pas beaucoup. Par conséquent, ce mode de fonctionnement semble lui convenir parfaitement. Ce témoignage, traduit à notre sens, une crainte de l'inconnu et une forme de dépendance à un système qui prend en charge tous les aspects de sa vie.

Cette confusion se retrouve aussi dans le discours de Yanis. Il semblerait que certains résidents n'identifient plus l'incarcération uniquement comme un moment de punition et de privation de liberté mais aussi comme un espace de confort. Ce type d'établissement pourrait paradoxalement devenir attractif pour ceux qui se trouvent en situation d'exclusion sociale ou de précarité. La maison de détention devient alors, pour certains, une solution à leurs besoins fondamentaux. Une forme d'institutionnalisation paradoxale se dessine, où certains résidents préfèrent rester dans le système carcéral pour éviter un avenir incertain souvent synonyme de marginalité et de souffrance.

« Y'en a ils sont bien ici, limite ils veulent pas être libérés. Y'en a un, il devait avoir 50 ans, le gars il voulait pas sortir. Il m'a dit "je vais faire un fait je vais revenir." (...) En fait, t'es nourri, t'es logé, t'es chauffé, t'as une télé, t'as la Wi-Fi, t'as une salle de sport, de mini foot, des activités gratuites, t'es à l'hôtel. (...) Ils sont au max les gens ici, même les gens qui travaillent ils veulent rester là parce qu'ils coffrent. Le gars, il touche 2000 euros, il coffre 1800 euros. Il est bien. (...) Y'a beaucoup de gens ils veulent faire des fonds de peine ici. Y'en a ils ont des amendes, ils veulent les faire en prison...ils veulent les transférer en mois de prison. » (Yanis)

Le phénomène expliqué par Yanis va aussi dans le sens de lecture de nos entretiens que nous proposons. Certains résidents choisissent consciemment de subir une incarcération plus longue pour bénéficier d'une stabilité. Or l'objectif des maisons de détention est d'œuvrer à la stabilité des personnes judiciarisées en les réinsérant à l'extérieur des murs. Cette envie de prolonger l'incarcération n'est pas seulement visible pour les plus vulnérables mais aussi pour ceux qui y trouvent une certaine forme de réussite sociale comme l'explique Yanis avec cet homme qui souhaite mettre de l'argent de côté. Cela met en lumière une forme de rentabilité sociale dans l'enfermement où vivre en maison de détention semble devenir une stratégie de survie plus efficace que l'existence à l'extérieur.

Néanmoins, il nous semble tout de même important de nuancer nos propos. En effet, la différence entre l'enfermement passé en prison fermée et l'arrivée dans un mode de confort peut produire une forme de tension déguisée, un attachement au lieu d'enfermement. Cette proposition n'est pas à lire littéralement mais plutôt comme le signe d'une adaptation par adhésion. L'individu pour supporter l'enfermement viendrait à adopter les bénéfices de cette forme d'incarcération comme des repères stables. Cette observation s'est aussi ressentie lors de notre présence à la maison de détention et nous questionne. Certains résidents semblent préférer la détention à leur existence précarisée à l'extérieure. Par conséquent, le choc carcéral ne se manifesterait plus par la violence de l'enfermement observé en prison fermée, mais par la crainte voire le deuil de devoir en sortir.

Le concept d'institution totale proposé par Goffman (1968), nous semble pertinent à analyser sous le prisme de ces établissements plus ouverts. Dans le contexte des maisons de détention, le processus d'institutionnalisation semble prendre une forme paradoxale. En effet, il serait intéressant de se demander si ces améliorations pourraient en réalité entraîner un processus d'adaptation positive à l'enfermement. Loin d'être vécu uniquement comme une punition, l'incarcération deviendrait une forme de refuge où les résidents n'ont pas à se soucier des difficultés de la vie quotidienne. La dépersonnalisation provoquée par ses institutions totales serait totalement renversée par ce nouveau type d'établissement. Certains résidents pourraient ressentir une forme de dépersonnalisation à l'extérieur des murs, où l'incertitude, la précarité et les responsabilités individuelles sont plus marquées. Comme l'explique Goffman (1968), dans des institutions totales, les individus finissent par perdre leurs repères extérieurs et se conforment aux règles de l'institution. Dans une maison de détention, la transition entre le monde extérieur et l'univers carcéral deviendrait parfois si aisée qu'il en deviendrait difficile pour le résident de se projeter à nouveau dans un monde extérieur plus incertain.

Sous-section 2: « Je me suis senti humain, je me suis dit j'suis quelqu'un »

Depuis toujours, les prisons reposent sur la présence conjointe des surveillants et des détenus, qui en sont les piliers essentiels. En effet, sans personne incarcérée, elle n'a pas lieu d'être, et sans encadrement pour gérer la détention, elle ne peut pas fonctionner (Vacheret, 2001). En comparant la prison traditionnelle et la maison de détention, nous observons des différences marquées dans la façon dont le personnel et les détenus ou les résidents interagissent, notamment en termes de relations, de confiance et d'approche de réinsertion.

D'abord, la première rencontre avec le personnel est un moment important dans la construction du lien de confiance. Au sein des prisons traditionnelles, l'accueil est souvent perçu comme distant, parfois même ressenti avec froideur. L'idée de relation de pouvoir est omniprésente même si certains surveillants peuvent chercher à instaurer une forme de bienveillance, qui elle-même reste encadrée par des règles strictes. Par exemple, un surveillant pourrait accorder certaines faveurs, mais il en ressort que ces services sont souvent perçus comme étant en attente d'un retour comme de la coopération ou un comportement calme (Vacheret, 2001). Dans les maisons de détention, l'accueil semble se distinguer par sa bienveillance, par sa chaleur humaine, parfois déstabilisant pour celui qui se fait accueillir. Yanis nous fait part de son arrivée : « Puis j'suis arrivé, y'avait deux accompagnateurs (...). J'ai été accueilli par deux jeunes, hyper sympa, ils m'ont serré la main donc moi j'étais un peu étonné. Ils m'ont fait le tour du bâtiment, j'étais comme un enfant ».

En effet, le personnel, en prenant l'initiative de serrer la main ou d'offrir une visite guidée de l'établissement, instaure une relation quasi égalitaire et personnelle dès les premiers instants de vie commune. Il est important de souligner que les accompagnateurs de détention partagent le quotidien des résidents. Ils participent conjointement aux activités, partagent parfois le repas ensemble et ont l'occasion d'entretenir des liens de soutien par le biais de discussions. Le respect de la dignité et la prise en considération de l'individu sont les lignes directrices de ces établissements. En effet, le personnel se place davantage comme un soutien quotidien mais aussi comme un soutien à la réinsertion, et moins comme un agent de contrôle.

« On arrive comme ça, la directrice nous donne la main, elle nous dit "appelez-moi par mon prénom". Tu vois, là je me suis dit c'est un piège c'est pas possible, j'arrive pas à y croire (...).

(Hakim)

Ensuite, dans le contexte d'enfermement en prison fermée, la confiance n'est jamais donnée d'emblée. Elle se modèle au fil du temps et demande des compromis mutuels. Les surveillants, bien que parfois tolérants, restent toujours vigilants et attendent des efforts concrets d'investissement en termes de respect des normes. La bienveillance n'est donc souvent perçue que comme un moyen de maintien de l'ordre et de prévention des conflits. En effet, « le leader

d'une rangée peut, en contrepartie du calme qu'il maintient dans la rangée, solliciter directement un surveillant (...) » (Vacheret, 2001, p.109). Par ailleurs, ce type de relation, en apparence coopérative, cache souvent un besoin utilitaire de sécurité. Le personnel peut, par exemple, se rapprocher de certains détenus pour obtenir des informations sur des activités illégales ou des mouvements collectifs potentiels. L'entretien du lien, comme l'explique Vacheret (2001), permet au surveillant d'obtenir des renseignements importants, mais la relation reste toujours empreinte à l'objectif de maintien de l'ordre.

En revanche, en maisons de détention, le processus de confiance semble être beaucoup plus direct. La confiance est accordée dès le départ et se construit réciproquement tout au long de la détention.

« C'était super bien, on m'a dit direct que c'était sur un truc de confiance... c'est sur un climat de confiance. S'ils nous font confiance, on peut leur faire confiance. Ils allaient nous donner des PS¹ et tout, juste que je devais rester deux semaines en observation. » (Yanis)

A notre sens, la confiance est donnée pour créer un espace de liberté, permettant aux résidents de s'exprimer mais aussi de s'investir dans la communauté de manière plus autonome. Le lien entretenu semble aussi davantage lié à un partage d'humanité, conditionné tout de même par un contrôle effectif des individus mais aussi et surtout par une volonté de soutien du résident dans ses difficultés personnelles.

Le témoignage de Simon en est aussi le reflet : « Les endroits où y'a vraiment des histoires (...), c'est quand t'es déjà dans l'oppression mais à Berkendael y'a pas d'oppression du côté des agents donc t'a pas besoin de marcher en groupe ». Cet extrait souligne la création d'un environnement où les résidents ne se trouvent pas en situation d'inégalité numérique mais où, à l'inverse, ils sont considérés comme des individus à part entière, dignes de confiance. Ce sentiment de reconnaissance et de respect permet de diminuer les tensions et de motiver la coopération des deux parties. Fabrice nous partage à son tour son vécu : « Si les accompagnateurs ne viennent pas vers vous, faites comme moi, aller vers eux et expliquez-vous, ils ne vous rejetterons jamais. Et je n'ai jamais été rejeté par eux, on m'a guidé ».

Section 3 : Un régime carcéral inédit

La dernière section de ce chapitre propose une analyse du fonctionnement singulier de la maison de détention de Forest. En s'éloignant du modèle classique instauré en prison, ce régime carcéral mise sur la responsabilisation des résidents couplée à une plus grande autonomie individuelle. L'ouverture des portes et la liberté de mise en mouvement constituent deux points centraux de ces nouveaux établissements pénitentiaires.

-

¹ Permissions de sorties.

<u>Sous-section 1 : Ouverture des portes et autonomie quotidienne</u>

Au sein du régime carcéral classique, le détenu est soumis à une organisation millimétrée tant temporelle que spatiale. Cette logique de contrôle, de surveillance et de discipline a été théorisée de nombreuses fois, notamment dans l'ouvrage *Surveiller et Punir* (1975) de Michel Foucault. En effet, l'institution place l'individu dans une situation de dépendance importante. Comme l'écrit Foucault (1975), « la discipline fabrique des corps dociles » et le détenu se retrouve dépossédé de son autonomie. L'administration régule les gestes les plus basiques de l'existence, c'est-à-dire la liberté de mouvement, l'alimentation, l'accès à l'hygiène, aux distractions (Slingeneyer, 2024).

De plus, les modes de surveillance en milieu fermé et en milieu ouvert sont tributaires de logiques très différentes. En prison fermée, la surveillance s'exerce de manière illimitée c'est-à-dire que les détenus subissent une surveillance constante. Cette vision sécuritaire, empreinte à des rapports de force, « s'exerce à l'insu des détenus, considérés comme des adversaires, afin de déjouer leurs intentions » (Chauvenet & Orlic, 2002, p.452). Cela se traduit par les œilletons aux portes des cellules, les fouilles aléatoires et bien d'autres tentatives de maintien de l'ordre et de la discipline (Chauvenet & Orlic, 2002).

A l'inverse, les maisons de détention semblent rompre avec cette logique disciplinaire. Par nos observations, nous avons pu remarquer que le personnel cherche à diminuer la dimension de contrôle, voire à la supprimer, en établissant une relation de confiance. Le contrôle peut alors être exercé de manière positive en poussant le condamné à s'inscrire dans son projet de réinsertion. Aussi, la logique d'action repose sur une ouverture physique mais aussi symbolique des portes. Nous proposons une explication du terme physique et symbolique.

L'ouverture physique désigne la possibilité de circuler librement à l'intérieur des murs : sortir de sa chambre, rejoindre les espaces communs, se rendre au jardin, préparer ses repas, participer aux activités sans avoir besoin d'en faire la demande systématique.

« Tu te réveilles, tu sors, t'a le droit de faire ta douche comparé à d'autres prisons. Ta porte elle est ouverte. Après ta douche, tu fais ton petit déjeuner, tu manges dans la cuisine, tu fais ton petit repas le midi, et puis voilà tu sors un peu, tu fumes ta cigarette dehors. » (Ismaël)

L'ouverture symbolique repose sur le changement de posture de l'institution vis-à-vis de la personne détenue. En effet, elle n'est plus perçue comme un « corps à surveiller » (Foucault, 1975) ou « un risque à neutraliser » (Chauvenet & Orlic, 2002, p.451), mais comme un individu à part entière qui est capable d'apprendre, de choisir et de se reconstruire en travaillant sur sa réinsertion de manière autonome avec un appui au besoin. Par ailleurs, il nous semble intéressant de mentionner que le terme « résident » plutôt que « détenu » témoigne de ce changement de politique et d'action. Nous proposons l'idée selon laquelle le pouvoir disciplinaire se déplace vers un cadre plus éducatif et participatif basé sur la volonté et l'envie

de changer de celui qui s'y trouve. L'institution n'impose plus son parcours mais elle propose un lieu de possibilités. Pour aller encore plus loin, il est possible de mettre en lumière que cette ouverture symbolique représente aussi une réintroduction du choix et donc de l'éthique.

« Demain, je peux aller et vivre tout seul, c'est l'aspect communautaire qui me l'a appris. C'est pas en prison je l'aurais appris, en maison de détention, oui. Parce qu'on nous laisse le pouvoir d'apprendre. (...) Là j'suis autonome, ils m'ouvrent la porte à 6h30, tu fais qu'est-ce que tu veux. Si t'es malin, tu vas essayer d'apprendre. Si t'es pas malin, tu vas t'asseoir dans le jardin, tu vas attendre. » (Samuel)

Dès lors, cette double ouverture permet une réappropriation du quotidien où les choix personnels sont conscients et non plus subis. Aussi, elle permet une (re)construction identitaire. En effet, par le biais de nos observations participantes, il a été aisé de se rendre compte que le résident qui peut cuisiner lui-même, organiser sa journée ou encore décider des activités auxquelles il souhaite participer, reprend confiance en lui et en ses capacités. Cela participe visiblement à une revalorisation de soi car elle redonne à l'individu la certitude qu'il peut agir sur son environnement et ses choix personnels, même dans un cadre contraignant.

Cela s'inscrit aussi dans la notion de « pouvoir d'agir » développé par Bacqué et Biewener (2015), qui met en avant la reprise de pouvoir de l'individu sur son existence. Celle-ci se traduit par la (re)découverte de ses capacités d'agir, de réfléchir et de prendre des décisions dans son environnement de vie. Le résident peut alors se sentir comme un acteur actif de sa vie et plus comme un acteur passif subissant les contraintes. Cette nouvelle perspective de vie devient un moteur de transformation psychologique, sociale et professionnelle. Ces points d'action sont, à notre sens, des piliers fondamentaux pour la réhabilitation et la réinsertion.

« Ça m'a appris à pouvoir vivre même tout seul, parce que j'ai appris à faire mon linge ici, j'ai appris à cuisiner, à nettoyer. T'as pas cette chance-là d'apprendre en prison. En prison, tu sors ton linge, on te le lave, (...) tu sais pas cuisiner toi-même à Saint-Gilles, y'a pas de plaque. » (Samuel)

Par ailleurs, cette logique d'ouverture se situe à l'opposé de ce que Chantraine (2004) nomme la « souffrance carcérale diffuse ». Il la théorise à partir de l'effet néfaste observé dans son étude, créé par l'environnement carcéral où l'individu est infantilisé, dépossédé de ses capacités d'agir, de choisir et piégé dans une temporalité stagnante. Dans ce système, le temps semble suspendu, vidé de sens et dénué de projection (Chantraine, 2004).

Dans la prison ordinaire, écrit-il, les détenus sont souvent confrontés à une forme de « neutralisation du sujet » où la dépersonnalisation et l'assistanat produit une absence de perspective créant à son tour une souffrance destructrice (Chantraine, 2004).

En effet, chaque aspect de la vie est contrôlé et programmé par d'autres : heure du repas, tenue vestimentaire, organisation de la journée, contacts extérieurs... Cette dépersonnalisation, théorisé par Erving Goffman (1968) désigne le processus par lequel un individu se trouve dépossédé de son identité propre par des rituels d'admission, une réglementation du quotidien, une surveillance constante et une interaction asymétrique entre détenus et personnel pénitentiaire. Cette situation de soumission vient prendre place dans un contexte où l'individu ne peut ni contribuer ni s'opposer aux règles déjà préétablies.

En contraste, permettre aux résidents de reprendre la main sur des aspects simples et élémentaires de leur vie quotidienne agit comme un antidote à la neutralisation du sujet décrite par Chantraine (2004). Ainsi, cette ouverture n'est pas uniquement une amélioration des conditions de vie matérielles mais constitue une transformation en profondeur car elle permet à chacun de retrouver un rôle actif dans sa propre vie.

Sous-section 2 : Liberté d'action entre sport, cuisine et jardin

Au-delà des concepts d'ouverture physique et symbolique des portes, la vie en maison de détention se caractérise par une réelle liberté d'action quotidienne. Les résidents peuvent organiser leurs journées en fonction de leurs besoins et de leurs envies selon leur rythme personnel. Ce pouvoir octroyé, absent du système carcéral classique, participe à la valorisation de l'individu en lui (re)donnant la possibilité d'agir sur son temps. En effet, en régime fermé, les détenus sont soumis à des règles strictes. Chaque mouvement demande une validation de l'administration pénitentiaire ou un encadrement strict dans le cadre de déplacements entre la cellule et les autres lieux d'activités comme le préau, les locaux de travail, l'infirmerie... Cette liberté d'accès aux différents lieux d'activités contraste fortement avec la gestion des activités en détention classique. Le temps et l'espace ne sont plus uniquement régis et structurés par l'institution, mais réappropriés par les résidents.

« Ce qui est bien c'est qu'on a l'accessibilité totale pour ce qui est des salles de sport comme le foot, comme le body. Déjà, on a pas besoin de faire des demandes pour aller au sport, on peut y aller quand on veut. Ça veut dire tu croises quelqu'un dans le couloir, tu lui dis "allez on va au sport ?", "ouais ouais, je me change et on y va". » (Simon)

De plus, ce libre-arbitre participe aussi à un bien-être psychique des résidents. La possibilité de jardiner, de cuisiner, de s'occuper des installations (jardin, ruches et poulailler) agit comme un ancrage dans le réel, une aide pour s'inscrire dans un environnement inconnu et souvent redouté car totalement différent de ce qui était préalablement connu. Cela semble rompre avec la connaissance préalable de l'enfermement, souvent ressenti comme contrôlant.

« Moi je me lève, je fais ce que je veux. Je vais petit déj, je vais au sport. Si il fait beau, je vais au jardin, je regarde les ruches, les poules. Je me sens plus libre et ça...euh...ça me fait du bien. » (Emmanuel)

« Ici, j'ai moins l'impression d'être...euh...d'être...un numéro, un numéro d'écrou. (...) Je choisis ce que je fais, quand je le fais, avec qui. (...) Je me sens un peu plus moi-même. » (Hakim)

Dans cette perspective, le fonctionnement de la maison de détention permet de rompre partiellement avec ce que Erving Goffman (1968) a décrit comme « la mort sociale ». En décrivant les institutions sociales, Goffman (1968) explique qu'elles tendent à dépouiller l'individu de ses rôles sociaux habituels, à l'isoler et à la soumettre à un régime uniforme (Slingeneyer, 2024). Cela entraîne une perte de repères, d'autonomie et d'identité. En prison fermée, le détenu se sent souvent comme contrôlé et réduit à son statut de prisonnier. A l'inverse, dans un cadre plus ouvert, il retrouve sa possibilité d'agir, de choisir, de créer du lien et de réaffirmer son identité propre. Cette liberté d'action quotidienne permet aussi aux résidents de retrouver un équilibre synonyme de normalité. Là où la prison provoque parfois un effacement de l'individualité et de la personnalité, la maison de détention propose des espaces de réappropriation de soi et de réhumanisation. En pouvant se déplacer librement, créer du lien avec d'autres résidents ou avec la nature, les individus sortent du rôle de détenu souvent passif en régime fermé pour devenir un individu en mouvement.

CHAPITRE 2: LA VIE COLLECTIVE, ENTRE COMMUNAUTÉ ET INDIVIDUALITÉ

Section 1 : L'intégration et les dynamiques de groupe

La première section de ce deuxième chapitre propose d'examiner la manière dont les résidents tissent des liens, investissent les espaces à leur disposition et construisent des routines ensemble. Deux dimensions seront traitées : les modalités d'arrivée et d'accueil ainsi que le rôle central de certaines figures repères dans l'intégration des nouveaux arrivants.

Sous-section 1: Premiers jours, accueil des anciens et anciennes connaissances

Comme expliqué dans le chapitre précédent, l'entrée en prison fermée est généralement analysée, dans la littérature, comme un moment de rupture, de perte de repères, de désaffiliation sociale mais aussi d'attribution d'un statut particulièrement marginal, celui de détenu, celui de « reclus » (Goffman, 1968). L'individu se trouve contraint de renoncer à ses repères extérieurs pour adopter ceux de l'univers carcéral (Sykes, 1958; Clemmer, 1940). Ainsi, ce processus d'adaptation est marqué par un temps d'observation, de mise à l'épreuve et de prudence dans les liens sociaux (Combessie, 2018). En effet, les premiers jours sont souvent

synonymes d'isolement social, de mise à distance des autres et d'ajustement identitaire, en vue d'éviter de potentiels risques de violence par exemple (Mignon & al., 2023).

Au sein de la maison de détention, les récits collectés font émerger un tout autre discours. Ils révèlent, non pas une rupture, mais une continuité sociale. Nos observations nous ont permis de nous rendre compte que la majorité des personnes incarcérées à Forest, l'ont aussi déjà été dans des prisons fermées. Les nouveaux arrivants y retrouvent ainsi des anciens codétenus ou des connaissances de quartier. Ce tissu relationnel préexistant permet, à leur sens, d'adoucir leur arrivée et de réduire l'angoisse du changement d'environnement. Par conséquent, l'arrivée ne serait plus vécue comme une désocialisation, mais au contraire comme un réancrage dans un univers déjà appréhendé et maîtrisé. Celui-ci offre un socle sur lequel peut se reconstruire l'identité dans un cadre collectif, en rupture avec l'isolement initial souvent observé en milieu fermé. La maison de détention, par l'ouverture de ses espaces et la diminution de son aspect sécuritaire, permet une insertion collective immédiate.

« (...), j'ai fait une longue détention. Les autres détenus je les connaissais aussi depuis toujours. C'était tranquille mon arrivée ici. » (Ismaël)

« Je connaissais déjà d'autres personnes, ils étaient avec moi à Saint-Gilles, mais comme ils ont été transférés ici, je les ai vu directement. Du coup, je suis rentré directement dans une bonne ambiance. » (Emmanuel)

Ces retrouvailles entre pairs renforcent une forme de sociabilité horizontale qui s'oppose à une verticalité souvent hiérarchique des relations carcérales traditionnelles. A travers, la reconnaissance mutuelle des parcours judiciaires, des codes partagés ou d'une incarcération passée ensemble, certains résidents semblent d'emblée dans une dynamique relationnelle réciproque. Tout cela contribue à un sentiment d'appartenance et de bien-être quasi instantané. En effet, des relations positives exercent une influence sur l'expérience carcérale des individus, à la fois sur le plan psychologique et physique (Mignon & al., 2023).

« Moi quand je suis arrivé, je connaissais déjà beaucoup de personnes parce que j'ai fait une longue détention. Donc j'en ai croisé beaucoup auparavant. Donc pour moi, ça a été facile de m'y adapter et de comprendre comment ils vivent dans cette maison de détention. » (Simon)

« Moi y'a quatre personnes que je connaissais déjà de la prison, j'avais déjà purger avec eux, donc je les connais déjà et on est déjà potes. » (Mehdi) Un autre point mérite aussi d'être souligné: la nature des rapports sociaux et leur structuration. En effet, là où la sociologie carcérale classique décrit fréquemment des logiques de hiérarchisation, de ségrégation et de différenciation (Combessie, 2018; Chauvenet & Orlic, 2002), les maisons de détention semblent, au contraire, favoriser un effet d'égalité des rapports sociaux entre résidents. En prison fermée, les appartenances sociales comme l'origine ethnique, le quartier d'origine, le statut de primo-délinquant ou d'ancien ou encore le type d'infraction, conditionnent souvent l'intégration au sein des groupes préétablis. Ces différenciations se trouvent aussi marquées par la répartition des détenus en ailes, étages ou sections disciplinaires. A ces logiques s'ajoutent aussi des stratégies d'évitement ou de repli sur soi, fréquente en début d'incarcération (Chantraine, 2004).

Dans le terrain observé, les individus semblent former un groupe soudé, subdivisé en plusieurs petits groupes en fonction des affinités mais toujours interreliés entre eux. Contrairement à la prison traditionnelle, les groupes semblent se créer plus en fonction des affinités que des caractéristiques socio-démographiques. Au cours des entretiens, les résidents ont spontanément évoqué la formation de groupes au sein de la maison de détention. Toutefois, lorsqu'il s'agissait d'aborder les critères tels que l'origine ethnique, la couleur de peau ou encore l'âge, le sujet semblait délicat, voire énervant pour certains. Les huit personnes interrogées ont majoritairement insisté sur le fait que les regroupements se faisaient avant tout selon les affinités personnelles, les intérêts communs ou les habitudes de vie. Cette posture pourrait traduire soit une réelle volonté de valoriser l'ouverture et l'inclusivité entre résidents, soit une forme de pudeur ou de retenue face à des questions potentiellement sensibles. Il n'est donc pas exclu que ces facteurs puissent malgré tout jouer un rôle implicite dans la structuration des relations sociales, même s'ils ne sont pas ouvertement reconnus comme déterminants par les résidents.

Toutefois, cette fluidité et facilité dans les relations semble aussi marquée par une circulation physique plus libre et une porosité entre les sous-groupes. Plusieurs éléments observés sur le terrain vont dans ce sens : la proximité spatiale, la mobilité entre les deux derniers étages, les espaces communs ouverts, la participation à des activités collectives. Tous ces points participent à la dilution des catégories préétablies. Dans leurs témoignages, Yanis et Ismaël illustrent assez bien ce qui vient d'être dit. La proximité quotidienne rend les statuts moins visibles et les hiérarchies moins opérantes.

« Je connaissais un gars, je connaissais un autre gars, je connaissais peut être trois ou quatre personnes. Avec eux j'ai créé du lien, avec les autres aussi. Même les autres que je connaissais pas, j'ai créé, on va dire, le même lien avec eux. » (Yanis)

« Dès que je suis arrivé, je suis quelqu'un de sociable, c'est pas un souci de m'intégrer quelque part ou quoi. Mais moi je trouve qu'au contraire, dès que je suis arrivé ici, j'ai fait en sorte qu'on soit plus soudé. » (Ismaël)

Pour aller plus loin, il serait pertinent de se demander si la « valeur » de l'individu ne serait plus basée sur sa réputation passée ou son réseau carcéral mais sur sa capacité à coopérer, à s'impliquer et à respecter la vie collective. Ainsi, le choc de confort décrit dans le chapitre précédent n'est pas qu'un choc matériel ou symbolique, il est aussi relationnel. En effet, il redéfinit la source des rapports sociaux en détention, où la méfiance et les rapports de force sont remplacés par des logiques d'entraide, de socialisation voire de solidarité entre pairs.

Sous-section 2 : Rôle des figures repères appelés délégués

Dans les dispositifs institutionnels et particulièrement dans les lieux de privation de liberté, il émerge souvent des figures majeures qui assurent les fonctions sociales et symboliques non officiellement attribuées. Ce sont des rôles sociaux informels, que Goffman (1968) appelle dans *Asiles* des « rôles de l'intérieur ». Ces rôles sont des positions reconnues et acceptées par les membres d'un collectif. Ils ne sont pas imposés par l'institution mais validés par la dynamique interne du groupe (Goffman, 1968).

La théorie des rôles sociaux développée par Becker qui s'inscrit dans la tradition de l'interactionnisme symbolique peut aussi être mobilisée. Cette approche insiste sur le fait que les identités sociales des individus ne sont pas uniquement assignées de l'extérieur mais aussi construites et négociées dans l'interaction (Nagels, 2024). Dans ce contexte, la maison de détention, tout comme la prison, peut être vue comme une micro-société, où les personnes incarcérées recréent un ordre social. Elles s'attribuent des rôles, établissent des hiérarchies, et trouvent ainsi des façons d'organiser leur vie quotidienne et leurs relations avec les autres.

Par ailleurs, chaque niveau de la maison de détention de Forest possède un délégué, qui semble incarner parfaitement ces différentes logiques. Ces résidents sont choisis pour représenter les autres et prennent une position de médiateur plus qu'un statut hiérarchique formel. Ils semblent aussi parfaitement rencontrer un rôle de pair-aidance, un phénomène peu étudier mais qui mérite une attention, surtout dans des dispositifs pareils où gestion et responsabilisation sont de mises. De plus, il est important de préciser ici qu'un résident nommé Hakim, intègre cette position de pair-aidant et de délégué depuis son arrivée à la maison de détention. Il est très régulièrement cité par les autres interviewés. Par nos observations, nous avons pu nous rendre compte qu'il occupe une place importante, celle de l'ami, de l'appui mais aussi et surtout celle du grand frère. Hakim nous partage son expérience de délégué : « Moi on m'a toujours laissé au plateau un, pour calmer et gérer un peu les entrants tu vois. Moi je faisais toujours le premier pas pour mettre la personne à l'aise, tu vois ». Les fonctions assurées par ces figures sont multiples : accueil des entrants, explication du fonctionnement, aide administrative... Les délégués permettent réellement une articulation entre l'administration et les résidents. A travers cela se joue une sorte de traduction du fonctionnement de l'institution, un appui entre la réalité administrative et la réalité vécue.

« C'est vraiment les détenus qui m'ont montré comment faire dans une maison de détention.

Par exemple, comment avoir ses sorties, pour pouvoir profiter des sorties que les accompagnateurs organisent et ainsi de suite quoi. » (Simon)

« Genre Hakim, ils m'a beaucoup aidé dans mes papiers, fais ci, fais ça, comment faire une demande de PS, c'est lui qui m'a demandé. Pour la demande de congé, c'est lui qui m'a expliqué, parce que y'a des papiers à remplir, des délais à respecter. » (Yanis)

Cette place pourrait aussi être analysée à la lumière de la logique foucaldienne illustrée dans Surveiller et Punir (Foucault, 1975). En effet, ces figures nous semblent représenter des relais de micro-pouvoirs. Ici, ces relais ne sont pas à analyser dans une vision disciplinaire ou de contrôle panoptique mais comme des agents d'auto-régulation du milieu. Le délégué contribue au bon fonctionnement de la communauté et à une gestion interne des tensions et des demandes. Ces individus, en acceptant cette place, se constituent comme sujet au sein d'un dispositif de pouvoir, en adoptant partiellement les logiques de l'institution mais aussi en se les réappropriant. En effet, l'utilisation du pouvoir passe par la liberté même des individus, à travers leurs capacités à se réguler eux-mêmes et à gérer les autres. Il ne s'agit plus seulement de surveiller mais d'inciter une conduite, ce que Foucault appelle la « conduite des conduites » (Slingeneyer, 2024). Ces figures et rôles illustrent une forme de normation, dans laquelle les individus deviennent acteurs de leur propre disciplinarisation. De plus, il est aisé, sur le terrain, de se rendre compte que ces figures permettent une réelle cohésion communautaire. Elles instaurent un lien de confiance entre pairs et entre les résidents et l'institution. Elles sont écoutées et respectées. Cette position redéfinit en partie les frontières du pouvoir qui ne sont plus uniquement dans les mains du personnel, mais aussi dans certaines des membres du collectif lui-même.

« Et après chaque fois ce que je faisais, c'est que dès que y'avait un entrant, je le recevais, je lui expliquais comme ça tu vois il est pas étonné ou choqué tu vois. » (Hakim)

Enfin, il est important de nuancer nos propos et de souligner l'ambiguïté possible de ces figures. Malgré le fait qu'elles soient très positivement décrits par leurs pairs, elles pourraient aussi incarner une forme de normativité. Ces individus pourraient renvoyer une pression implicite à se conformer à des pratiques valorisées par l'institution comme être actif, être calme, participer et éviter les conflits. Non pas que cela ne soit pas attractif pour l'institution, mais seulement le reflet d'une reproduction du pouvoir. Néanmoins, dans l'ensemble, ces témoignages révèlent qu'il ne s'agit pas d'un pouvoir sur mais plutôt d'un pouvoir avec. Les rôles informels et les figures majeures qui se forment en maison de détention doivent être compris comme des produits hybrides c'est-à-dire ni totalement imposés par l'institution, ni totalement extérieurs à elle. Ils représentent une sorte de zone grise, d'entre deux, où l'adhésion, la reconnaissance sociale et la résistance s'entremêlent.

Section 2 : La solidarité comme moteur

Cette deuxième section sera l'occasion d'explorer la manière dont la solidarité s'établit comme véritable moteur du quotidien. Loin de se limiter à des échanges ponctuels, elle structure les rapports entre résidents et façonne des formes d'organisation collective. À travers les pratiques de partage, de troc ou encore de soutien émotionnel, se dessine une reconstitution du lien social souvent absente du système carcéral classique.

Sous-section 1 : Solidarité matérielle et symbolique : entre partage, troc et compromis

Dans le contexte de la maison de détention, la solidarité s'exprime fortement à travers le partage de nourriture, l'entraide matérielle, ou le prêt de biens personnels comme des consoles de jeux ou des équipements divers. Mais, ce partage va au-delà du simple échange. Il incarne une volonté de reconstruire du lien social, de créer un « nous » au sein d'un contexte d'enfermement. Les témoignages des interviewés illustrent cette volonté d'aider les autres.

« Y'en a un il mange des crêpes tous les jours, y'en a un il mange pas... On essaye de faire en sorte que chacun rentre avec quelque chose la nuit, tu vois, au moins un truc à becter. On essaye de faire ressentir la communauté au max tu vois. (...) J'essaye de faire rentrer un peu de nourriture, de faire du bien avec les gens, tu vois. » (Ismaël)

« (...) Moi j'avais la play 5 donc je la prenais de ma chambre parce qu'on peut pas rester tous ensemble dans les chambres, (...) je la mettais dans le salon, on faisait des tournois de foot tous ensemble. » (Samuel)

Ces gestes de partage comportent une dimension symbolique, celle de maintenir une dignité commune entre résidents mais aussi celle d'exister aux yeux des autres comme quelqu'un de généreux, de socialement utile. Cette solidarité peut aussi s'expliquer par le concept de redéfinition de soi par l'action théorisé dans l'ouvrage *Outsiders* de 1963 de Becker (Nagels, 2024). Le résident revalorise son image en devenant celui qui aide, qui apporte et qui soutient. Ce comportement est aussi renforcé par la prise en considération d'un passé commun constitué de manques et de privations, souvent visible dans les prisons fermées.

De plus, ce partage est rarement perçu comme une faveur isolée mais s'inscrit dans une continuité : « On me l'a fait aussi quand je suis arrivé » (Ismaël), ou encore « (...) donc celui qui avait besoin de quelque chose, il savait qu'il pouvait venir taper à ma porte, qu'il allait recevoir ce qu'il voulait...en attendant d'avoir ce qu'il voulait... » (Samuel). Ces gestes renvoient au triptyque de Mauss expliqué par Alain Caillé (2004) : donner, recevoir, rendre. Le don ne se clôture pas immédiatement dans un retour mais ouvre une sorte de dette, une attente implicite qui peut demander d'être soldée.

Mais cette solidarité n'est pas absolue. Des discours plus critiques viennent nuancer cette représentation positive décrite par certains résidents, comme Mehdi : « Tu vois communautaire ici, c'est aussi un mot, qui voilà... qui est plus au sens figuré qu'au sens propre. Depuis que je suis arrivé, le gars il a 200 grammes de viande hachée, il va pas te dire c'est pour la communauté. Il va penser à son ventre. Y'a beaucoup de différence de situations ».

Yanis aussi vient nuancer le discours parfois presque illusoire des autres résidents : « Si t'es avec des gens que t'affectionne pas trop, fais pas l'erreur de laisser ta bouffe traîner. La lessive la dépose pas, ça va aller très vite. Peut-être leur petit groupe ça se passe comme ça et tant mieux la vérité. Mais moi j'ai laissé des trucs après 30 minutes y'a plus ».

Ce clivage entre idéal collectif et individualité est fréquent en détention. Il se retrouve aussi dans des espaces plus ouverts comme les maisons de détention. Ces deux résidents rappellent la dimension stratégique de certains comportements. En effet, en détention classique, le partage se fait parfois par intérêt ou pour renforcer une position sociale adoptée au sein de l'établissement. Les rôles incarnés sont souvent ambigus, mêlant entraide réelle et stratégie de survie.

En prison fermée, le partage est plus rare ou plus sélectif et s'inscrit souvent dans des dynamiques de clans ou d'alliances. Comme le souligne Bernard Petitgas (2016), le don en institution totalisante, comme la prison, est toujours porteur d'ambiguïtés. Il n'est jamais vraiment gratuit, il peut cacher un calcul et un positionnement stratégique. Dans les prisons fermées, le partage s'y fait souvent dans des logiques utilitaires. On donne pour obtenir, pour s'intégrer ou se placer (Petitgas, 2016). Le « don d'accueil » est souvent présenté comme une avance en attente de contrepartie. L'arrivée du nouveau n'est jamais neutre, il est observé, catégorisé, testé puis intégré ou isolé (Petitgas, 2016).

En maison de détention, ce don semble redéfini. Celui-ci peut être perçu comme une action valorisante, non imposée mais toujours vecteur d'intégration et de construction identitaire pour celui qui donne. En effet, donner quelque chose à celui qui n'a pas, c'est lui transmettre un statut d'appartenance au groupe, une valeur et une forme d'humanité.

Dans les deux cas, ce don d'objets, des services ou de paroles peut être appréhendé comme un opérateur symbolique du lien social, parfois discret en contexte fermé, mais toujours significatif (Petitgas, 2016). En somme, même si le partage est empreint de contraintes, de méfiance ou d'ambiguïtés, il prend une forme plus atténuée en maison de détention. Cette différence prend source dans une tension entre logique de survie et de cohabitation choisie.

De plus, le troc et les compromis collectifs représentent une coopération quotidienne, ajustée aux ressources et aux capacités de chacun. Les entretiens réalisés font apparaître des accords informels où le manque de moyens économiques est pallié par une implication dans le fonctionnement collectif. Nettoyer à la place d'un autre, cuisiner pour tout le groupe, laver la vaisselle quand on ne prépare pas le repas, deviennent des rôles définis mais interchangeables selon l'évolution des ressources de chacun. Ce troc équilibré est basé sur une reconnaissance mutuelle des besoins et des savoir-faire de chaque individu. Chacun peut donner ce qu'il a et recevoir ce qui lui manque. C'est ce que Samuel souligne : « Ceux qui avaient moins les moyens, on leur laissait la tâche du nettoyage du plateau pour qu'ils puissent être payés par la maison de détention. Y'en a il a pas, fais-le, prend le. Même moi j'avais dit, je nettoie aller, mais je veux que vous envoyiez l'argent sur le compte d'un tel ou d'un tel qui a moins de moyens. Celui qui n'a pas qui nettoie. C'était un accord entre nous ».

« Ça crée un lien, la personne a besoin de quelque chose, tu lui donnes, toi en retour elle nettoie à ta place. T'es content. La vérité, c'est comme un troc (...) c'est comme un compromis. » (Simon)

Dans ce contexte, les compétences de chacun sont valorisées et exploitées. Le bon cuisiner devient une ressource pour les autres, celui qui dispose d'une famille devient celui qui fournit les courses, celui qui est aidé devient à son tour donneur et ainsi de suite. Cela contribue à créer une chaîne de solidarité. En effet, dans un espace partagé, les individus construisent des rôles qui ne sont pas attribués d'en haut mais qui résultent d'arrangements interpersonnels.

« Moi, par exemple, au début, c'est moi je préparais les repas au début pour mon groupe. Puis après y'a eu un vrai chef cuistot qui est arrivé et c'est lui qui a commencé à préparer pour nous tous. Parce que lui il prépare mieux que moi déjà. » (Simon)

Il est aussi intéressant de rappeler qu'en prison fermée, ce principe d'échange s'inscrit plus souvent dans des rapports de pouvoir. Le troc est parfois utilisé pour renforcer les hiérarchies ou comme monnaie d'échange dans des stratégies de domination. Les actes de générosité sont aussi souvent perçu comme suspect : « il veut me filer des trucs ? C'est chelou... » disait un détenu cité par Petitgas (2016, p.374). Cela illustre la méfiance qui caractérise l'économie du don dans les institutions totalisantes.

De plus, à la différence de la prison fermée, où le troc est souvent clandestin et parfois illégal par le biais de trafic de tabac, de drogues ou de services contre une protection, le troc en maison de détention s'affiche ouvertement, dans un cadre semi-régulé par l'administration mais parfois assumé par certains accompagnateurs. Par des discussions informelles, nous avons pu nous rendre compte que certains ferment les yeux sur ces arrangements, bien qu'ils

soient en contradiction avec le règlement. Le planning de ménage imposé par la maison de détention et qui doit être rigoureusement appliqué est parfois modifié par certains membres du personnel. En effet, chaque résident devrait participer au ménage de l'établissement mais comme expliqué précédemment ceux-ci s'arrangent entre eux. Certains accompagnateurs acceptent ce compromis, interdit par l'institution. Par ailleurs, selon un accompagnateur rencontré sur ce terrain, ces compromis seraient des leviers d'inclusion sociale.

Cela révèle aussi une porosité entre normes officielles et officieuses. Nous analyserons ce point dans le chapitre trois, section une et deux. Somme toute, les résidents contournent les règles pour mieux vivre ensemble, et parfois, les professionnels acceptent ces compromis.

Sous-section 2 : Soutien émotionnel pendant les temps difficiles

Dans la maison de détention, le soutien émotionnel n'est pas toujours explicite ni abordé comme tel, mais il s'inscrit plutôt dans des pratiques quotidiennes de présence, d'écoute et d'attention. À la différence des prisons traditionnelles, où la promiscuité est souvent subie et les émotions cachées derrière des postures de protection et de défense, la maison de détention semble permettre l'émergence d'un climat plus propice au partage de sa vulnérabilité, de ses doutes ou de ses difficultés.

« Ça dépend, ça doit pas être soutien, parce que ma vie c'est ma vie. Mais, par exemple, ici on se soutient tous mutuellement. Par exemple, là pour le ramadan, depuis le matin, on est actif, on tourne en rond, on fait des tours. En vérité c'est déjà une aide pour que le jeûne il passe plus vite (...). Et déjà, juste des petits trucs comme ça c'est mieux, j'suis content de faire ça avec des gens plutôt que seul. » (Emmanuel)

Mais ce soutien ne se manifeste pas toujours par des paroles rassurantes ou des gestes affectueux. Il se manifeste plutôt par des actions simples : faire le tour du jardin ensemble, cuisiner, partager un moment pendant le ramadan... En effet, la détention fragilise les appartenances et l'estime de soi. Ce contexte de soutien mutuel semble restaurer une forme de continuité émotionnelle.

« Ça fait du bien psychologiquement d'être là, de pouvoir discuter, de pouvoir échanger avec les autres, d'avoir l'impression d'appartenir à quelque chose, d'être important pour quelquesuns. » (Yanis).

Ce soulagement individuel n'est pas seulement ce qu'il semble être, il contribue aussi à un sentiment d'être reconnu en tant que tel et accueilli au sein du groupe. Cela participe aussi à une stabilité psychologique des individus.

Cette dynamique rejoint aussi les analyses proposées par Robert Castel (1995) dans *Les métamorphoses de la question sociale* sur la désaffiliation. Selon lui, être exclu du monde du travail, de sa famille, de ses droits, c'est aussi être exposé à une fragilisation subjective (Nagels, 2024). Castel (1995) ne parle pas directement de la prison mais il analyse la manière dont l'individu lorsqu'il perd ses bases d'intégration sociale entre dans une zone de vulnérabilité, qu'il appelle « désaffiliation ». Or, les maisons de détention par leur fonctionnement collectif et moins contraingnant, permettent aux résidents de se réintégrer au tissu social en présence. Les liens interpersonnels compensent partiellement les effets néfastes de la détention. Ismaël illustre cela : « C'est déjà le trois quart de la prison dans la tête les relations, de pas avoir les mêmes trucs que dans les autres prisons, d'être dans un espace ouvert. Ça vaut de l'or tu vois ».

Yanis nous explique aussi lors de notre entretien, une situation où un nouvel entrant s'opposait aux règles de l'établissement. Ce jeune semblait à son sens mal dans sa peau et dépourvu de soutien en dehors de la détention. Par son discours, on observe l'émergence d'une bienveillance envers les pairs, une sorte de régulation morale qui se structure autour de valeurs partagées : « J'ai parlé avec ce jeune-là, je lui ai dit : "tu joues à quoi ?", après la première fois, on lui a tous parler, dans ce truc de groupe, on était tous bienveillant, on lui a dit de pas faire n'importe quoi, on était tous soudé un peu comme ça ».

A la différence de la prison fermée, où l'isolement émotionnel est souvent une stratégie de protection, la maison de détention offre un lieu où le lien devient thérapeutique et où les espaces de parole, permettent à chacun de mieux vivre son enfermement. Elle devient, pour certains, un lieu où les émotions peuvent circuler sans peur et où l'expression peut exister.

Section 3: La coexistence et les tensions

Si la prison évoque souvent un climat de violence et de méfiance, ces réalités méritent d'être nuancées selon les types d'établissement. La manière dont les individus coexistent en détention dépend étroitement du cadre institutionnel, de l'organisation spatiale et des régulations formelles ou informelles qui s'y déploient. Cette section s'intéresse aux mécanismes à travers lesquels les résidents de la maison de détention parviennent à cohabiter, malgré les tensions inhérentes à toute vie collective. Il s'agit ici de mettre en avant la manière dont celles-ci sont appréhendées, gérées, voire anticipées. À travers deux axes, les stratégies de gestion des conflits et l'importance accordée à l'authenticité, cette section explore les formes singulières de coexistence qui se déploient dans ces contextes alternatifs.

Sous-section 1 : Stratégies d'évitement et gestion des conflits

Dans les prisons fermées, la violence ne se réduit pas à une dérive individuelle, elle est structurelle, ordinaire et presque attendue. La violence est aussi souvent perçue comme un

élément structurant les hiérarchies, protégeant les individus et permettant de fixer les limites voire de répondre à d'autres violences (Chauvenet, 2006). L'utilisation de la violence y est perçue comme un rôle à endosser : « On vous force à vous battre, sinon vous êtes un faible » (Chauvenet, 2006, p.374). Comme expliqué dans le Chapitre 1, l'environnement d'enfermement strict produit promiscuité, absence d'intimité et logiques de domination. Par conséquent, cela pousse à des conflits quotidiens voire ritualisés permettant à l'individu de défendre son intégrité physique et symbolique. La prison comme dispositif sécuritaire repose sur « une mise à distance entre les détenus et entre les détenus et les personnels instaurant un principe de division et d'hostilité généralisé dans lequel chacun devient pour l'autre un ennemi potentiel, un étranger » (Chauvenet, 2006, p.374).

En revanche, la maison de détention apparaît comme un espace de redéfinition des conflits. Ce n'est pas que les conflits n'existent pas, ils existent dans n'importe quelle forme de vie collective mais leur gestion est totalement différente. La violence n'est plus représentée comme telle, elle n'est ni valorisée, ni nécessaire pour se faire une place. Dès l'entrée en maison de détention, une différence peut être perçue, comme le souligne Mehdi : « Entre les résidents, c'est choquant, mais y'a presque jamais de conflits en fait. C'est une des seules prisons où y'a quasi jamais de conflits entre détenus, (...) ici comme on est dans des meilleures conditions, on fait tous des efforts et on se sent mieux en nous, on est moins nerveux, on essaye plus de comprendre l'autre et franchement entre nous y'a du respect ».

En effet, la qualité de vie permet une limitation voire une désescalade des conflits. Le fait d'accumuler moins de tensions, moins d'impulsivité, moins de rancœur, moins de besoin de prouver qui est le plus fort permet de se sentir plus épanoui. Cette cohabitation raisonnée permet de diminuer l'agressivité voire de la faire disparaître ou de la remplacer par une forme de responsabilité collective où chacun a un rôle à jouer pour temporiser ces situations.

De plus, la régulation des comportements déplacés se fait de manière informelle, le plus souvent sans intervention de l'institution. Ce sont les résidents eux-mêmes qui assurent la gestion des conflits via la parole. On se retrouve donc bien loin de la prison, où c'est l'autorité qui impose le calme par la sanction ou l'isolement.

« On se connaît tous, donc ça fait comme si on est une grande maison. Du coup on sait directement voir où est le problème, qui est en faute et qui est pas en faute... On essaye de parler directement, tu vois. (...) On peut les séparer, quand on sépare, même si au début ils se sont un peu battus, au final ils se sont séparés, ils ont fait la paix, ça s'est arrêté là. » (Emmanuel)

Par ailleurs, dans les récits recueillis, les moments de violence physique sont exceptionnels, qualifiés de « rares », « uniques », voire « anecdotiques ». A l'unanimité, les résidents nous rapportent un événement de violence qui s'est traduit par une altercation entre deux individus dont l'un était alcoolisé en retour de permission de sortie. Cet épisode s'est rapidement réglé et le calme est vite revenu. Yanis nous partage cet épisode : « J'ai vu une bagarre, avec des coups. Une personne était arrivée alcoolisée, elle a insulté la mère d'une personne. (...) C'est la seule bagarre que j'ai vue ». Samuel, quant à lui, confirme cette ambiance dénuée de conflits violents : « Des conflits y'en a partout. Mais y'a déjà eu des petites tensions qui sont vite calmées quoi. Tu sais un petit mot qui a été mal placé, ou ci ou ça ».

Cela contraste fortement avec les témoignages typiques de détention classique où les violences sont souvent banalisées. En contexte semi-ouvert, même lorsque la violence se manifeste, elle semble restée dans des formes contenues souvent codées, comme une gifle ou une menace. Cette façon d'être se distingue du style paranoïaque de la prison où tout devient prétexte à domination ou attaque (Chauvenet, 2006).

Sur ce terrain, la violence semble perçue comme une menace à la stabilité de tous, un retour à ce qu'ils ont connu précédemment et qu'ils cherchent justement à dépasser. L'ensemble du groupe cherche à maintenir une harmonie dans les relations. Et même quand un individu s'éloigne des règles informelles, il n'est pas à son tour soumis à des violences mais plutôt recadré et poussé à se remettre dans le rang. Simon explique : « Tu le ramènes dans sa cellule, puis c'est tout. Moi... moi j'ai vu quelques petits trucs mais sans plus, c'est pas des vraies grosses tartes ou des histoires de coup de couteau ou quoi. Ça a toujours été une conversation et c'est suffisant ».

Ce changement de dynamique par rapport aux conflits en prison provient aussi d'une réflexion différente sur la peine. Pour certains, la maison de détention représente une chance, un privilège qu'il faut garder : « Donc si toi maintenant t'es là et tu fais n'importe quoi et tu commences à faire le con et tout ce qui s'en suit (...). Ils se rendent pas compte, tu sais que moi ça me met en rogne quand je vois les gens se plaindre à la maison de détention, ça m'énerve profondément. Je lui rappelle qu'il est écroué. La seule chose de logique c'est que t'es condamné à trois ans, c'est que t'es dans une cellule pendant trois ans. Tout ce qui est PS et privilèges, prends-les et tais-toi » (Hakim).

En conclusion, là où la prison fermée fonctionne selon une logique de domination et de peur, une forme de « despotisme ordinaire » (Chauvenet, 2006), la maison de détention repose plus sur une coexistence négociée par les acteurs en présence. Les conflits au lieu d'y être interdits et fortement réprimandés deviennent possiblement exprimés sous des formes plus acceptables et régulés de l'intérieur par ceux qui les provoquent ou les observent.

Sous-section 2 : Authenticité comme condition de cohésion

Dans la plupart des prisons fermées, la survie passe aussi par une gestion de l'image de soi. L'espace possible pour entrevoir des relations sociales authentiques est souvent compromis par des rapports de force qui poussent les détenus à revêtir un masque social. Chauvenet (2006), dans son article Privation de liberté et violence : le despotisme ordinaire en prison, rapporte les propos d'un détenu : « On ne peut pas être soi-même (...). On est obligé d'avoir un masque (...), tout le monde joue un rôle, c'est obligé, personne n'est vrai » (p.374). Cette image du masque social a déjà été théorisée par Goffman (1973) dans La mise en scène de la vie quotidienne. En effet, les individus tendent à rentrer dans une sorte de pièce de théâtre où chacun joue un rôle et adapte son comportement en fonction du contexte et de la personne qu'il a en face de lui (Goffman, 1973). En prison, cette illusion permet de se protéger, d'éviter les agressions et de s'inclure dans des alliances. A l'inverse, en maison de détention, les résidents rapportent fortement la possibilité d'être soi-même, sans avoir à jouer de rôle ou à s'investir dans des relations non-voulues. L'environnement semble être déterminant pour cette prise de position. En effet, se sentir en sécurité physiquement mais aussi émotionnellement, permet aux résidents d'aligner leur personnalité intérieure avec ce qu'ils souhaitent montrer d'eux aux autres.

« Tu peux être authentique, tu peux être vrai, t'a pas besoin de faire le faux-cul ici (...), tu risques rien. C'est pas que tu dois d'adapter, c'est moi je dois m'adapter à lui et lui il doit s'adapter à moi et ainsi de suite. » (Samuel)

Mais, ce climat de confiance et d'intégration ne signifie pas non plus absence de tensions ou de déceptions. Les entretiens montrent que l'authenticité est aussi une sorte de mise à l'épreuve. Il est possible qu'en ayant intégré trop longtemps un autre rôle que le sien, certains n'arrivent pas à s'en défaire instantanément. Les témoignages révèlent parfois des tentatives de manipulation ou de détournement mais ces comportements sont rapidement mis en évidence et catégorisés comme déviants de la norme instaurée par le groupe. Dans ce contexte, l'authenticité ne signifie pas uniquement confort personnel, elle devient un arrangement commun de cohésion. Elle permet, finalement, une réelle relation d'égal à égal.

« Ici, la vérité, dans cette maison de détention, tu fais l'hypocrite avec un autre résident, c'est toi de base t'es mauvais, tu vois. On est là tous pour s'entraider, on est pas là pour l'un casser du sucre sur le dos de l'autre. » (Samuel)

En somme, ce glissement d'un univers où l'individu doit contrôler tous ses faits et gestes, ses émotions, ses ressentis, vers un autre où la sincérité et la bienveillance sont de mises, reste tout de même fragile et empreint à quelques ajustements. L'authenticité comme valeur forte devient une base solide de stabilité sociale qui permet de comprendre pourquoi les conflits y sont moins présents et la cohabitation plus aisée.

CHAPITRE 3: NORMES, RÈGLES ET MICRO-SOCIÉTÉ

Section 1 : Les règles officielles et leurs limites

Cette section traitera de l'écart entre ce qui est prescrit c'est-à-dire les règles officielles et ce qui est réellement appliqué dans le quotidien des résidents. À travers les récits des personnes rencontrées, cette partie explore comment le règlement est à la fois connu, parfois contourné, adapté, voire instrumentalisé. Nous verrons ainsi comment le flou du cadre officiel ouvre sur des pratiques collectives différenciées, et comment cette flexibilité devient à la fois une source d'autonomie et un facteur d'incertitude pour les personnes concernées.

Sous-section 1 : Règlement flou et partiellement appliqué

La maison de détention, bien qu'elle se distingue du modèle de la prison fermée par une approche plus ouverte et responsabilisante, n'échappe pas à la tension classique observée dans les institutions totales : celle entre la règle prescrite et la pratique réelle (Goffman, 1968). Si le règlement existe formellement, il est souvent perçu comme flou, adaptable, voire instrumentalisé, autant par les personnes détenues que par les professionnels.

En effet, plusieurs récits convergent pour souligner l'écart entre ce qui est inscrit dans le règlement et ce qui est toléré dans les faits. L'une des règles fréquemment contournées est celle du non-droit d'accéder aux chambres des autres. Ismaël explique par exemple : « (...) Dans le règlement officiellement, tu peux pas rentrer dans la cellule des autres. En prison y'a toujours officiel et puis officieux. Officiellement on peut pas rentrer dans les chambres, officieusement on le fait ».

Ce type de contournement révèle une forme de régulation interne, où les interdits sont assouplis en fonction des relations de confiance, de la configuration du groupe ou de l'ambiance générale. Quelques accompagnateurs de détention nous ont révélé, lors de discussions informelles, que ce cadre est adapté selon les situations et le contexte général de la maison de détention. Par ailleurs, l'ajustement des règles mentionnées par les accompagnateurs comme l'accès aux chambres ou encore la tolérance sur l'utilisation de certains biens en chambre, peut être vu comme une forme de pouvoir discret. Cette souplesse d'organisation peut être assimilée à un pouvoir vertical implicite puisqu'elle dépend souvent de l'arbitraire des encadrants ou de la dynamique du groupe de chaque étage.

Cette flexibilité du cadre est également évoquée par Yanis, qui témoigne d'un écart significatif entre le règlement lu à son arrivée et la réalité quotidienne : « Normalement y'a un règlement, pas appliqué à la règle. Je l'ai lu complet en arrivant. Y'a genre un horaire de comment ça doit se passer dans la journée, mais c'est beaucoup plus strict que ce qui se passe vraiment ». Cette grille horaire, censée structurer la vie collective, devient alors une sorte de règlement indicatif, dont l'application dépend des dynamiques de groupe, mais aussi de l'auto-discipline des résidents.

De plus, les normes floues traduisent une forme d'ambivalence. D'un côté, l'établissement autorise des marges de manœuvre et favorise des initiatives personnelles et collectives. De l'autre, cette flexibilité peut devenir une source d'incertitude car certaines règles sont parfois modifiées sans explication préalable.

« Moi, à 6h00 du matin, j'allais réveillé tout le monde. Ça tout le monde peut pas se permettre de la faire. Rentrer dans la cellule, déjà c'est interdit, moi je rentrais dans toutes les cellules, je réveillais tout le monde. » (Samuel)

« Mais après, au niveau des règles, ici le point négatif, c'est le règlement, c'est un peu flou...

On sait pas trop, ce qui est permis, ce qui est pas permis. Y'a des règles qui se rajoutent
n'importe quand, c'est un peu compliqué. » (Mehdi)

Ce caractère modulable du règlement contraste avec l'application formelle des prisons fermées, où la régulation passe souvent par une hiérarchie stricte et des sanctions claires en cas de non-respect. Dans cette maison de détention, les régulations semblent davantage s'appuyer sur une forme d'auto-gestion partielle appuyée par les accompagnateurs en détention et sur une responsabilisation des résidents. Cela se manifeste notamment dans l'organisation des tâches communes, gérées par le personnel et désignées via des plannings internes. Ismaël décrit ainsi un mode d'organisation structuré : « Et puis y'a les tâches communes, les couloirs. Chaque jour on désigne quelqu'un qui devra faire les couloirs. C'est les chefs qui mettent un papier pour l'organisation. Tel jour c'est un tel et un tel ». Mais comme expliqué dans le chapitre précédent, cette organisation est parfois modulée par les résidents eux-mêmes dans le cadre de mouvements de solidarité.

De plus, dans les discours recueillis, les récits semblent converger. Au début des entretiens, les résidents mettent un point d'honneur au respect du règlement. Mais plus la confiance est présente et plus les individus semblent s'autoriser à dévoiler la réalité de terrain.

« La vérité ici, je me prends au jeu. Ici, ça va tu parles avec tout le monde, moi je parle avec ceux du troisième, on va voir qui dort un peu, on va descendre au deuxième, deuxième tu t'ennuies un peu, on essaye de franchir le premier quand même par tous les moyens pour parler un peu. » (Samuel)

Ainsi, le flou du règlement de la maison de détention permet d'ouvrir des espaces de souplesse, mais laisse aussi place à des interprétations subjectives et parfois inégales selon les personnes ou les moments. Ce flottement normatif façonne les relations sociales internes. Il favorise des formes d'entraide et d'initiative mais peut également susciter des frustrations liées à l'imprévisibilité du cadre institutionnel.

Sous-section 2 : « Retour à Saint-Gilles, c'est le mode de pression »

Dans la maison de détention, les discours des résidents convergent pour affirmer qu'aucune obligation ne pèse sur eux quant à leur participation à la vie collective. L'investissement dans les activités, les tâches communes ou les dynamiques de groupe est présenté comme un choix personnel.

« Y'a pas vraiment d'obligation, ceux qui le font c'est qu'ils veulent vraiment le faire, que ce soit pour le nettoyage, pour les activités, pour le foot ou autre. Moi déjà je le ferais jamais parce qu'on me pousse, c'est un truc que je déteste (...). » (Yanis)

« Je te dis la vérité j'suis pas obligé. J'suis pas obligé du tout, tu vois, moi j'suis quelqu'un tu vas rien m'obliger. Si je te le fais, c'est que j'ai envie. Si je te le fais pas, c'est que j'ai pas envie. Je vais pas m'adapter à toi, si j'ai pas envie. » (Samuel)

Ce principe de liberté est souvent mis en avant comme une caractéristique distinctive de la maison de détention par rapport au régime carcéral fermé. L'intimité est conservée, et chacun semble libre de réguler son degré de participation sociale : « Tu peux gérer ton envie de t'isoler, d'être avec les gens, c'est ça qui est bien. C'est pas on t'impose. » (Ismaël)

Pourtant, sous cette liberté affichée, les récits révèlent une forme de pression implicite, subtile mais bien présente, qui oriente les comportements vers une certaine conformité. Le simple fait d'évoquer « ce qu'on a à perdre » suggère que l'engagement, bien qu'officiellement facultatif, est fortement encouragé, voire attendu.

Le retour à la prison fermée, perçu comme une sanction symbolique et matérielle, agit comme une menace diffuse mais puissante : « (...) On sait tous ce qu'on a à perdre. Si ça dégénère, on sait qu'on va aller à Saint-Gilles. On a tous ça dans notre tête. C'est pour ça qu'il y a un peu ce climat de bienveillance, ce climat de truc, parce qu'on sait qu'on a tous une chance d'être là. Au moindre faux pas, c'est ce qu'on nous dit tout le temps. Tu vas te faire choper avec de la stup, tu vas à Saint-Gilles. Tu fais une bagarre, tu vas à Saint-Gilles. Tu manques de respect à un agent tu vas à Saint-Gilles... On l'a vue de nos propres yeux. C'est le mode de pression », rappelle Yanis. Ce climat de contrôle implicite favorise donc une forme d'autorégulation au sein du groupe, une surveillance mutuelle qui maintient un ordre sans recours systématique à la sanction officielle.

Par ailleurs, cette pression s'exerce dès l'arrivée, notamment à travers la phase d'observation : « Tu peux venir et ne rien foutre (...) mais pendant les deux premières semaines d'observation, ils te mettent un peu la pression par rapport à ça (...). Moi, le soir pendant deux semaines, je fumais pas dans ma cellule, j'avais peur, je voulais pas retourner à Saint-Gilles » (Yanis).

Les nouveaux arrivants, dans l'incertitude des attentes implicites, adoptent souvent des comportements prudents, anticipant ce qui pourrait jouer en leur faveur. La volonté d'éviter un retour en prison traditionnelle, ou de construire un dossier favorable en vue de la suite du parcours judiciaire, motive alors une implication proactive. Comme le résume Mehdi : « C'est clair que j'ai pas trop le choix (...). Mais je sais qu'à Saint-Gilles ils sont moins bien que nous, donc à choisir je préfère être ici (...). Je me sens un peu obligé de m'investir dans ça ».

Même si le fait de ne pas s'engager dans la vie commune ne donne pas lieu à des sanctions formelles, cela est valorisé dans les interactions avec les accompagnateurs, et, selon les dires des résidents, inscrit dans les dossiers individuels. La participation devient ainsi un investissement stratégique, inscrit dans une logique de preuves d'intégration à faire valoir face aux autorités judiciaires.

« On a tous un dossier, plus tu vas faire de choses, tu vois, plus ça va être des choses qui vont être mises dans ton dossier. Genre tu vas faire un activité théâtre, le SPS il va peut-être le mettre dans ton dossier que t'as fait du théâtre. Quand tu vas passer chez un juge, le juge il veut ça, donc moi vis-à-vis de ça je me dis je vais faire les choses. En fait, tu fais les activités parce que t'en a envie mais derrière tu sais que ça va t'apporter un bien. » (Yanis)

Cette pression implicite se manifeste également dans le vocabulaire. Certains résidents ont intégré des normes langagières imposées par l'institution, traduisant une forme de discipline intériorisée. Samuel souligne : « Moi je me suis vite mis dans le règlement, ils veulent pas qu'on appelle ça préau mais jardin, ils veulent pas qu'on appelle un agent mais un accompagnateur, ils veulent pas qu'on appelle ça cellule mais chambre. Donc on suit le règlement, comme ça on est tranquille, on a pas de problème ».

Enfin, plusieurs résidents semblent avoir intériorisé cette logique de contrat : tant que l'on respecte une forme de participation minimale, l'équilibre est maintenu. Mais cette dynamique, bien que non coercitive au sens strict, produit des effets sur les trajectoires individuelles. Derrière l'apparente liberté, c'est donc une forme de pression diffuse, psychologique et situationnelle qui se dessine. Celle-ci ne repose pas sur une contrainte explicite, mais sur la crainte du déclassement, le poids du regard collectif sur soi et la nécessité de rester dans un cadre perçu comme plus vivable que les alternatives d'enfermement déjà connues.

Section 2 : Les règles informelles, entre respect et réciprocité

Dans cette partie, nous analyserons l'ensemble des règles non écrites qui encadrent la vie quotidienne du groupe. A côté des règles officielles, les résidents mettent en place leurs propres manières de fonctionner pour assurer une cohabitation paisible. Ces pratiques

reposent principalement sur des valeurs fortes telles que le respect mutuel, le partage des tâches et l'entraide. Les accords informels permettent aussi d'organiser les moments collectifs tout en renforçant la solidarité entre les résidents.

Dans le contexte de la maison de détention, les règles du « vivre-ensemble » ne sont pas toutes écrites ou imposées par le haut. Une large part de l'organisation collective repose sur des normes informelles construites au fil des interactions entre les résidents. C'est précisément ce que met en lumière l'interactionnisme symbolique, courant sociologique développé par Herbert Blumer, tel qu'abordé dans l'enseignement de théories criminologiques sociologiques (Nagels, 2024) : les règles sociales émergent des significations que les individus construisent ensemble dans l'action, et sont constamment négociées, ajustées, voire réinterprétées. Dans cet espace de cohabitation, les résidents élaborent collectivement des manières de fonctionner qui dépassent les règlements officiels, en se basant sur des principes de respect mutuel, de répartition des tâches et d'équité.

« Puis toi si tu veux passer ton tour à quelqu'un d'autre. Parce que celui qui va nettoyer il va gagner par heure cinq euros. Donc si cette personne sait faire deux ou trois heures par jour, à la fin du mois ça lui fait un petit truc, de quoi manger, ça lui fait 100 euros de courses. Ici 100 euros de courses tu sors au Aldi, t'a un chariot de 200 euros. » (Ismaël)

Cet extrait montre comment une règle implicite comme pouvoir échanger une tâche contre une autre ou contre un gain, naît dans l'interaction. L'argent ici n'a pas qu'une valeur économique, il s'inscrit dans un modèle de reconnaissance mutuelle, où « faire sa part » est une manière d'exister dignement dans le collectif.

L'organisation des repas illustre aussi parfaitement cette régulation informelle :

« Ici, la préparation des repas, ça commence toujours par une idée, qui a faim et puis on se demande qu'est-ce qu'on va manger, qui a quoi pour qu'on puisse faire ça. Et de là, on fait toujours ça, du coup on prépare tous ensemble, on fait ce qu'on peut aider, si toi t'es pas très fort à la cuisine, tu peux aider à la vaisselle et ainsi de suite. Du coup ça marche bien, c'est comme à la maison, tu vas faire à manger avec tes frères et sœurs dans un but de partager les tâches, ici c'est pareil. Mais pour les cuisines, comme on cuisine beaucoup ensemble, alors on fait ça directement. Faut respecter les lieux c'est important. » (Emmanuel)

On observe ici une distribution des rôles où les gestes se synchronisent, les tâches se répartissent sans qu'il y ai besoin de les imposer. Les individus interprètent les attentes d'autrui, réajustent leurs comportements et créent ainsi un ordre social local. Mais cet ordre reste fragile et dépend du contexte interactionnel comme l'explique Emmanuel: « Avec

certaines personnes ouais, mais y'en a ils veulent pas rentrer là-dedans. (...) Si t'es avec un groupe qui s'entend bien, comme on était au début, ça se faisait naturellement, sans vraiment parler. (...) Donc ça dépend du groupe avec qui t'es. Y'a des règles dans chaque groupe et chaque plateau ». Les règles n'ont donc de sens que dans des groupes concrets, dans des configurations particulières. L'interactionnisme symbolique insiste aussi sur ce point : les normes n'ont de valeur qu'au sein d'un échange. Elles ne sont ni universelles ni fixes, mais mouvantes, construites au fil des expériences communes (Nagels, 2024).

De plus, le respect joue ici un rôle central comme valeur structurante. Cette économie morale repose sur une logique de symétrie : ce que je donne, je l'attends en retour.

« Le respect mutuel aussi y'a toujours eu (...). Demain dans la rue je vais pas te manquer de respect, tu vas pas me manquer de respect. Mais si je vais te manquer de respect, tu vas m'en manquer du respect. » (Samuel)

Les arrangements autour de la cuisine offrent un exemple encore plus précis : « *Ici aussi on a un code de respect. C'est-à-dire, si moi je prépare à manger, je fais pas la vaisselle. Si on s'est donné un commun accord, tu peux pas casser l'accord, c'est fait, c'est acté, c'est réglé. (...) Moi les jours où je cuisinais pas, je faisais aussi la vaisselle »* (Simon).

La règle ici n'est pas imposée mais elle résulte d'un compromis, d'un « accord commun » stabilisé par la répétition. C'est exactement ce que l'interactionnisme décrit comme la formation d'un sens partagé par l'interaction (Nagels, 2024). À travers ces interactions quotidiennes, les résidents construisent un ordre symbolique qui ne repose ni sur la contrainte ni sur des règles formelles, mais sur des significations co-construites dans le cadre de l'expérience collective.

Les résidents mettent aussi en place un ensemble de règles informelles qui permettent d'éviter les tensions et d'instaurer un climat de confiance. Elles concernent notamment le respect des biens communs, la gestion des affaires personnelles, mais aussi les attitudes envers les personnes plus âgées ou expérimentées. Un principe essentiel qui revient dans tous les récits est celui du respect des espaces et des objets. Chacun doit faire attention à ce qu'il utilise, et surtout, ne pas toucher aux affaires qui ne lui appartiennent pas. Ce principe est perçu comme fondamental pour garantir la bonne entente dans un espace où les ressources sont partagées.

« C'est de faire bien au max. Tu prends un truc tu le redépose à sa place, tu fous la merde, tu nettoies après ta merde tu vois. C'est aussi simple que ça. C'est comme t'aimerais pas qu'on fasse chez toi à la maison, n'essaye pas de le faire ici. (...) Mais de dire, viens je te laisse ça je t'emmerde, personne m'a vu, je suis en train de vous arnaquer, crois-moi t'es mal tombé. » (Ismaël)

Le parallèle avec la sphère familiale souligne ici une forme de transposition des codes de la maison à l'espace collectif. Il ne s'agit pas d'appliquer des lois formelles, mais bien des manières de faire, transmises par le vécu et l'expérience partagée.

Le respect des affaires personnelles est aussi une norme centrale. Même en l'absence du propriétaire, il est exclu de s'approprier ce qui ne nous appartient pas. Ce principe est renforcé par l'idée que toute tentative de contournement peut provoquer des tensions durables dans le groupe.

« Des petites règles, c'est les petites choses qui font les grandes choses comme on dit. Par exemple, ne jamais prendre quelque chose qui est à quelqu'un et qui t'appartient pas. Même si ça reste là une semaine, la personne à qui elle est, elle viendra récupérer 100%, sinon ça peut créer des conflits de prendre les affaires des autres. » (Emmanuel)

À travers ces pratiques, les résidents affirment une certaine éthique de la cohabitation : chacun doit faire attention à l'autre et éviter de générer des conflits inutiles. Ce respect mutuel s'étend également aux personnes plus âgées ou plus expérimentées, qui bénéficient d'un statut particulier dans le collectif.

« Le respect ici j'ai appris, tout le monde se respecte, c'est très rare, c'est très très rare que tu vas voir quelqu'un ne pas respecter son prochain. Et on insiste sur le respect des gens les plus anciens, les plus vieux par rapport aux plus jeunes. On a des gens ils ont 30 ans, 60 ans, du coup ça nous impose automatiquement le respect envers ces gens-là, et du coup, c'est ce qui fait que ça marche bien, en tout cas, y'a une bonne alchimie entre tout le monde. »

(Emmanuel)

Ce passage montre que le respect n'est pas seulement une règle implicite mais aussi une valeur structurante du groupe, qui contribue à établir un climat harmonieux. Il ne s'agit pas d'un rapport hiérarchique imposé, mais d'un équilibre fondé sur la reconnaissance de l'expérience, de l'âge, ou parfois simplement de la posture collective adoptée par certains. Ainsi, les normes de cohabitation permettent non seulement de maintenir l'ordre dans les espaces partagés, mais aussi de renforcer le lien social entre les résidents, en fondant leur relation sur des principes de respect mutuel, de responsabilité individuelle et de reconnaissance réciproque.

Section 3 : Une typologie des liens sociaux

Dans cette section, nous explorerons la diversité des relations sociales qui se forment dans le contexte de la maison de détention. Entre relations pragmatiques nées des circonstances et véritables amitiés, les liens créés ici oscillent entre une solidarité nécessaire et des attachements plus profonds. Certains insistent sur la dimension temporaire de ces rapports,

limités à l'univers clos de la détention, tandis que d'autres reconnaissent des liens plus durables, parfois comparables à ceux de la famille. À travers les discours recueillis, nous proposons une typologie des liens sociaux en trois formes : les relations utilitaires temporaires, les amitiés de circonstance et les liens affectifs durables.

Sous-section 1: « Frères ici, inconnus dehors »

Cette première catégorie renvoie à des liens fonctionnels, stratégiques, souvent perçus comme utiles dans le contexte fermé, mais dénués de toute projection dans la durée. L'espace carcéral, que ce soit en contexte fermé ou semi-ouvert, par sa configuration, impose une cohabitation forcée et une organisation quotidienne qui nécessite une coopération minimale. Ce que Goffman (1968) appelle les « arrangements de survie » dans les institutions totales trouve ici un écho car les individus collaborent pour tenir, mais sans s'engager affectivement.

« Moi en détenu, on vit au max comme des frères ici, et puis quand je sors faut pas me casser ma tête, on est des inconnus dehors. Moi quand je sors, j'ai une autre vie. (...) Faut pas me demander mon numéro, j'suis pas un gamin comme vous, faut pas m'appeler. Je mets la sixième dehors. J'ai changé tous mes amis, c'est pas pour m'en faire ici. Quand j'suis à la maison de détention, j'suis investi bien sûr, mais ça reste ici entre quatre murs. Dehors on se voit, on se croise, on va rigoler, tu te souviens... mais après je dois partir, j'ai pas le temps. » (Ismaël)

Ce que Ismaël exprime ici est une dissociation franche entre le dedans et le dehors, entre la vie en détention où l'enfermement crée des alliances momentanées et la vie extérieure structurée par d'autres priorités et appartenances. Dans cette citation, le lien mis en évidence n'est représenté que par une fonction d'adaptation à un environnement spécifique. La comparaison avec la vitesse (« je mets la sixième dehors ») traduit le besoin de rupture rapide avec l'univers carcéral une fois la porte franchie. Autrement dit, la règle est le détachement, l'exception est la continuité : « Sur dix années, peut-être un tu garderais contact avec lui dehors tu vois. Sur cent, t'en aurais peut-être cinq » (Ismaël). Par des observations, nous avons pu observer qu'Ismaël, au-delà de son discours, vit ses liens avec les autres intensément mais ceux-ci sont destinés à disparaître. Il s'investit dans la communauté. Il est intégré au groupe mais reste parfois à distance pour se préserver.

Cette logique est aussi renforcée par une autre forme de distanciation. Ismaël le dit clairement lorsqu'il parle de la difficulté à partager un espace aussi intime que sa chambre: « Me supporter moi-même c'est déjà beaucoup. (...) Quand je rentre la nuit j'ai besoin de mon intimité ». Ici, l'espace de repli individuel fait référence à un besoin de protection de son individualité. Même dans un contexte de moindre promiscuité, préserver son identité devient essentiel. De la même manière, un autre résident évoque la superficialité volontaire des liens, comme un choix

stratégique. A l'instar d'Ismaël, les liens deviennent forts par la fréquence et l'intensité de la cohabitation, mais ils restent perçus comme accessoires. Ces liens se créent parce que les circonstances l'imposent, non pas parce qu'ils sont désirés. Mehdi explique : « Au niveau amis, la vérité, moi j'suis pas là pour me faire des amis, mais les bonnes personnes je les vois plus que ma famille, donc ça devient presque des frères. Mais c'est pas mon but en arrivant ici. C'est des relations superficielles un peu. Des gars que j'aime bien mais que je reverrais pas dehors ».

Dans la maison de détention, où les séjours sont souvent plus courts et le turnover plus important qu'en prison fermée, cette temporalité instable favorise une sociabilité particulière. Les liens tissés ne visent pas à fonder des communautés durables, mais à tenir dans l'instant, à créer un soutien provisoire. Le figure du « frère », évoquée par ces résidents, est ainsi à comprendre comme une relation fraternelle située, très différente d'un engagement fraternel durable. Elle constitue une fraternité de circonstance, où le mot « frère » prend sens dans le présent, mais pas dans le futur.

Sous-section 2 : « On est des amis de détention, on est tous dans la même galère »

Dans cette deuxième forme de lien, les relations sociales construites en maison de détention ne sont ni strictement utilitaires, ni réellement affectives, mais plutôt situées dans une logique d'entraide entre pairs liés par une condition partagée. Il s'agit d'une amitié de circonstance, certes, mais nourrie par une expérience collective de l'enfermement, une sorte de communauté temporaire fondée sur la galère commune, soulignée par Emmanuel : « Y'a des gens, par exemple, tu vas te dire, je le connais, je l'aime bien mais ce sera pas mon ami, ami, ce sera juste mon ami pour cette aventure ».

Le terme « aventure » utilisé ici est fondamental. Il inscrit le temps de détention dans un moment limité, à l'image d'une histoire où des liens spécifiques se nouent mais n'ont pas non plus vocation à s'exporter hors du cadre. Lorsque l'histoire de la détention sera finie, le devenir de ces relations sera terminé.

Yanis, de son côté, adopte un positionnement similaire: « Ici, mes potes c'est relation de détention. C'est pas des amis (...). Amis amis, non. (...) On est amis parce qu'on est dans la même galère, on vit les mêmes choses. Qu'est-ce qui nous a soudé avec le groupe? On sort tous de prison, on a le même bagage, c'est ça qui nous réunit ». Ces propos sont emblématiques d'un mode de sociabilité carcérale basé sur une reconnaissance mutuelle de trajectoires communes. Le passage en prison, puis en maison de détention, devient le creuset d'une solidarité spécifique, que l'on pourrait rapprocher de ce que Howard Becker (1963) nomme l'identité déviante secondaire. Celle-ci se construit à partir du regard social porté sur les individus en tant que délinquant, mais qui, paradoxalement, fonde une forme de cohésion au sein du groupe. L'identité carcérale intériorisée devient le socle d'un lien social temporaire.

On retrouve aussi cette logique de reconnaissance entre pairs chez Samuel. Il s'agit d'un entredeux relationnel où les individus sont qualifiés d'amis mais la relation demeure restreinte à un univers spécifique. A l'instar de Chantraine (2004), ces relations sont décrites comme permettant de faire face à l'angoisse de l'enfermement, de tenir psychologiquement mais ne sont pas réellement intégrées à l'identité à long terme.

« En fait, je me suis fait des amis, ça reste quand même des amis que j'ai rencontré en détention tu vois. Par exemple, certains à l'extérieur oui, je serais capable de garder contact mais ça reste des personnes de détention. » (Samuel)

Samuel introduit aussi la notion de reconfiguration des besoins affectifs quotidiens, sans pour autant remplacer les attaches existantes : « On va dire qu'à l'extérieur vous avez des amis, et voilà en prison ça te permet aussi d'avoir des amis durant la journée ». Les relations en détention ne permettent pas de combler un manque affectif de manière durable mais permettent de préserver une forme de normalité quotidienne, où les liens d'amitié sont importants.

Ces liens, en somme, forment une sociabilité du présent provisoire qui permet aux résidents de maintenir une forme de normalité et d'humanité sans pour autant investir ces relations d'une dimension durable. Ils participent à un bien-être au sein de l'institution mais rarement à la reconstruction identitaire post-incarcération.

Sous-section 3: « La personne elle est dans ton cœur »

À l'inverse des amitiés pragmatiques ou circonstancielles évoquées précédemment, cette dernière forme de lien renvoie à une véritable reconnaissance affective de l'autre, où la détention devient paradoxalement un terrain propice à l'émergence de relations sincères et profondes. Si ces relations sont minoritaires, elles n'en sont pas moins puissantes et elles témoignent d'un attachement résistant à la séparation physique ou à la sortie de prison.

Simon ouvre cette typologie par une affirmation claire : « Après ceux avec qui je passe du temps, je fais pas semblant, je les aime vraiment bien, même dehors je les reverrais, c'est des gens que j'ai déjà purgé avec eux dans d'autres prisons, c'est des gens que je connais bien tu vois ». Ici, la sincérité du lien souligne que l'affect n'est pas un frein, mais vécu de manière authentique. Le fait d'avoir partagé plusieurs périodes de détention avec les mêmes personnes renforcent l'idée d'un capital relationnel accumulé.

Il ne s'agit plus de relations situées ou utiles mais de vrais liens sociaux durables qui résistent à la sortie. Cette continuité est d'autant plus marquante que, comme le rappelle la littérature sociologique carcérale, la sortie de détention est souvent marquée par une recomposition importante des réseaux sociaux (Chantraine, 2004). Le fait que ces liens perdurent montre qu'ils ont une réelle valeur affective, intégrée dans la trajectoire identitaire.

« Les gens avec qui j'étais là, je suis toujours en contact. Y'en a un c'était mon voisin à l'extérieur, je le connais depuis qu'il était petit. Y'a pleins de gens avec qui j'suis resté en contact et on sait tous qu'on va rester en contact. » (Simon)

Mais c'est dans la parole très forte de Simon que cette forme d'attachement prend tout son sens symbolique : « Le problème c'est qu'en détention tu peux pas dire connaissance, parce qu'à partir du moment où tu partages ta nourriture avec quelqu'un c'est que la personne elle est dans ton cœur ».

Cette phrase contient une dimension culturelle et affective importante. Le partage alimentaire devient ici un critère d'appartenance affective. Ce n'est plus la situation qui impose la relation mais l'expérience partagée qui fonde une affiliation émotionnelle durable. Plus encore, Simon poursuit : « Moi dehors, à l'extérieur, tu me verras jamais parler avec quelqu'un qui n'a jamais fait cinq ans de prison. Dans tous mes contacts, y'a des taulards. (...) Moi je discute plus avec des gens dehors, parce qu'on pas la même façon de penser ».

A notre sens, cette affirmation marque une réorientation complète de l'identité sociale autour de l'expérience carcérale. On ne se situe plus seulement dans une amitié mais aussi dans une communauté de vécu qui devient, pour Simon, un critère de sélection de ses relations. Cette logique est presque sectaire : seuls ceux qui ont vécu de l'intérieur peuvent vraiment comprendre et donc vraiment appartenir.

Hakim conclut cette typologie par une expression familière mais chargée de sens : « Simon, Samuel, par exemple, je les considère comme des amis, comme des frérots ». Le terme « frérots » n'est pas anodin et ne révèle pas la même dimension relationnelle que celle évoquée dans la première catégorie de notre typologie. Il relève un registre affectif fort dépendant d'un investissement émotionnel profond, qui dépasse les catégories classiques de l'amitié. Ces relations s'apparentent à une forme de famille choisie, ancrée dans un vécu commun.

Pour conclure, ces liens profonds sont rares, mais ils montrent que le lieu d'incarcération peut aussi être un lieu de réinvention des solidarités, un espace paradoxal où l'on peut aimer sincèrement malgré, ou à cause, de l'enfermement. Cette section rappelle que les institutions totalisantes, bien que parfois restrictives ou oppressives peuvent aussi produire des formes inattendues d'attachement.

CONCLUSION

Au terme de cette recherche, il apparaît clairement que la maison de détention de Forest représente bien plus qu'une simple modalité d'exécution de courtes peines. Elle est un milieu relationnel à part entière issu d'un cadre d'enfermement repensé. Loin de l'image figée de la prison comme un espace de rupture et de souffrance, les résultats montrent que la maison de détention favorise un mode de cohabitation original, structuré autour de la responsabilisation, de la solidarité et de l'autonomie. Si l'arrivée dans cette structure représente un choc positif pour la totalité des résidents, elle permet également la réappropriation de soi, via la création de liens sociaux porteurs de sens. Les résidents s'approprient les espaces, participent à des activités et s'impliquent dans la gestion quotidienne des lieux, créant ainsi les bases d'une micro-société régulée par des normes officielles et informelles. Les dynamiques communautaires observées participent à redonner de la valeur au parcours de chacun et à réinscrire les individus dans un tissu social. Néanmoins, les conflits ponctuels, les frustrations ou les stratégies d'évitement témoignent aussi des limites de ce modèle, tout comme l'attachement parfois paradoxal à l'institution. Sur le plan théorique, l'étude montre comment la maison de détention modifie les frontières classiques de l'enfermement. Elle incarne un dispositif hybride, entre institution disciplinaire et espace de socialisation.

Par ailleurs, cette recherche nous a profondément convaincus de l'intérêt de repenser l'enfermement à l'échelle humaine. La maison de détention ne supprime pas les contraintes du cadre pénitentiaire, mais elle propose un modèle plus respectueux de la dignité, de la reconstruction identitaire et du lien social. En effet, la capacité des résidents à transformer une situation imposée en une opportunité de reconstruction de soi en est la représentation quasi parfaite. Cette forme d'enfermement, bien que perfectible, constitue une avancée vers une justice plus réparatrice et moins stigmatisante.

Dès lors, plusieurs recommandations s'imposent. Il convient d'encourager le développement de maisons de détention sur l'ensemble du territoire Belge, tout en assurant un accompagnement individualisé, multidisciplinaire et ancré localement. Il serait également pertinent d'inclure davantage les résidents dans les prises de décision, afin de renforcer le sentiment d'appartenance et la responsabilisation. Enfin, une évaluation régulière des impacts sociaux et psychologiques de ce mode d'enfermement permettrait d'ajuster les pratiques et de mieux mesurer les effets à long terme, notamment en matière de réinsertion. Il est tout de même nécessaire de garder en tête que les maisons de détention ne représentent ni un modèle parfait ni une réponse unique aux enjeux de la détention. Elles peuvent être bénéfiques pour certains profils mais inadaptées pour d'autres. Il est donc important de conserver une diversité d'approches pénales. De plus, il serait presque idéaliste de chercher à en faire un modèle généralisable à toute forme d'enfermement. Une expansion trop rapide ou trop importante risquerait de diluer les effets bénéfiques et de reproduire certaines dérives présentes et observées en prison traditionnelle.

BIBLIOGRAPHIE

Bacqué, M.-H. et Biewener, C. (2015). *L'empowerment, une pratique émancipatrice* ? La Découverte. https://doi.org/10.3917/dec.bacqu.2015.01.

Baudrihaye-Gérard, L. (2023). *Travaux pratiques de Méthodologie Qualitative*. Université Libre de Bruxelles.

Beaud, S. (1996). L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique ». *Politix, 35(3),* 226-257. https://doi.org/10.3406/polix.1996.1966

Caillé, A. (2015). Marcel Mauss et le paradigme du don. *Sociologie et sociétés, 36(2),* 141–176. https://doi.org/10.7202/011053ar

Chantraine, G. (2004). *Par-delà les murs : expériences et trajectoires en maison d'arrêt*. Presses Universitaires de France.

Chauvenet, A. (2006). Privation de liberté et violence : le despotisme ordinaire en prison. *Déviance* et Société, 30(3), 373-388. https://doi.org/10.3917/ds.303.0373

Chauvenet, A. et Orlic, F. (2002). Sens de la peine et contraintes en milieu ouvert et en prison. Déviance et Société, 26(4), 443-461. https://doi.org/10.3917/ds.264.0443

Clemmer, D. (1940). *The prison community*. The Christopher Publishing House.

Combessie, P. (2018). *Sociologie de la prison*. (4^e éd.). La Découverte. https://doi-org.ezproxy.ulb.ac.be/10.3917/dec.combe.2018.01

Comité pour la prévention de la Torture. (2010). Rapport au gouvernement de la Belgique relatif à la visite effectuée en Belgique par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT/Inf (2010) 24). Office des Nations Unies aux droits de l'homme. https://www.ohchr.org/sites/default/files/lib-docs/HRBodies/UPR/Documents/Session11/BE/CoE-CPT CommitteeonthePreventionofTorture-eng.pdf (Consulté le 10 janvier 2025).

Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire. (2024). *Mémorandum 2024*. CCSP. https://ccsp.belgium.be/wp-content/uploads/2024/03/Memorandum-CCSP-2024-FR.pdf (Consulté le 17 avril 2025).

Conseil de l'Europe. (2020). *Recommandation Rec(2006)2-rev du Comité des Ministres aux États membres sur les règles pénitentiaires européennes (Révisée)*. https://rm.coe.int/09000016809ee5b0 (Consulté le 25 avril 2025).

Foucault, M. (1975). Surveiller et punir : Naissance de la prison. Gallimard.

Goffman, E. (1968). Asiles: Études sur la condition sociale des malades mentaux. Éditions de Minuit.

Goffman, E. (1973). La mise en scène de la vie quotidienne : Tome 1. La présentation de soi. Les Éditions de Minuit.

Les Maisons asbl. (s.d.). *Plaidoyer pour un nouveau paradigme pénitentiaire sous forme de maisons de détention*. https://www.dehuizen.be/fr (Consulté le 12 avril 2025).

Lhuilier, D., et Lemiszewska, A. (2001). Le choc carcéral : survivre en prison. Bayard.

Ligue des droits humains. (2019). Les familles de détenu·e·s face à la détention : Rapport final avec annexes. https://www.liguedh.be/wp-content/uploads/2019/12/RAPPORT-FINAL-familles-de-d%C3%A9tenus-avec-Annexes.pdf (Consulté le 7 avril 2025).

Mignon, F., Nolet, A.-M., et Boivin, R. (2023). La confiance entre détenus et ses implications pour l'expérience carcérale à l'échelle individuelle. *Champ pénal/Penal field, 30.* https://doi.org/10.4000/champpenal.14733

Nagels, C. (2024). *Cours de Théories Criminologiques Sociologiques*. Université Libre de Bruxelles. Nederlandt, O. (2024). La judiciarisation de l'exécution des peines privatives de liberté I. Émergence et consécration de la volonté de judiciariser l'exécution des peines privatives de liberté (1830-2006). *Courrier hebdomadaire du CRISP, 2604-2605*, 1-128. https://doi.org/10.3917/cris.2604.0001.

Observatoire International des Prisons Belgique. (s.d.). *Parc carcéral et conditions matérielles*. https://www.oipbelgique.be/thematiques/parc-carceral-et-conditions-materielles/ (Consulté le 22 janvier 2025).

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin. https://doi.org/10.3917/arco.paill.2012.01.

Petitgas, B. (2015). Ce qui se donne en prison. Relations et socialisations en institution totalisante. *Revue du MAUSS*, *47*(1), 369-379. https://doi.org/10.3917/rdm.047.0369.

Prins, A. (2024). Les maisons de détention, la prison autrement : « Un régime tourné vers la réinsertion, ça devrait être la norme ». *Moustique*. https://www.moustique.be/actu/belgique/2024/02/03/les-maisons-de-detention-la-prison-autrement-un-regime-tourne-vers-la-reinsertion-ca-devrait-etre-la-norme-277528 (Consulté le 27 janvier 2025).

Régie des Bâtiments. (s.d.). *Détention et internement dans des conditions humaines*. https://www.regiedesbatiments.be/fr/projects/detention-et-internement-dans-des-conditions-humaines (Consulté le 22 janvier 2025).

Régie des Bâtiments. (s.d.). *Maisons de détention*. https://www.regiedesbatiments.be/fr/maisons-de-detention (Consulté le 22 janvier 2025).

Service Public Fédéral Chancellerie du Premier Ministre. (2022). *Exécution des peines de prison entre deux et trois ans : Dorénavant toujours avec l'intervention du juge de l'application des peines*.

News Belgium. https://news.belgium.be/fr/execution-des-peines-de-prison-entre-deux-et-trois-ans-dorenavant-toujours-avec-lintervention-du (Consulté le 23 janvier 2025).

Service public fédéral Justice. (2019, 3 février). *Arrêté royal portant exécution des articles 41, § 2,* et 134 § 2, de la loi du 12 janvier 2005 relative aux principes généraux du droit pénitentiaire.

Moniteur belge. https://etaamb.openjustice.be/fr/arrete-royal-du-03-fevrier-2019 n2019010896.html (Consulté le 23 janvier 2025).

Service public fédéral Justice. (s.d.). *Formation*. https://justice.belgium.be/fr/themes et dossiers/prisons/vivre en prison/regime/formation (Consulté le 21 janvier 2025).

Service Public Fédéral Justice. (s.d.). Maisons de détention.

https://justice.belgium.be/fr/themes/prisons/prisons belges/maisons de detention (Consulté le 22 janvier 2025).

Service public fédéral Justice. (s.d.). Prisons belges.

https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/prisons/prisons_belges (Consulté le 22 janvier 2025).

Service public fédéral Justice. (s.d.). Visites.

https://justice.belgium.be/fr/themes et dossiers/prisons/vivre en prison/contacts avec le m onde exterieur/visites (Consulté le 21 janvier 2025).

Slingeneyer, T. (2024). Cours de Pénologie. Université Libre de Bruxelles.

Spronck, V. (2024). Travaux pratiques de Pénologie. Université Libre de Bruxelles.

Stradalex. (2022). *Nouveautés en matière de maisons de détention*. https://www.stradalex.com/fr/sl news/document/sl news breve20220204-1-fr (Consulté le 24 février 2025).

Sykes, G. M. (1958). *The society of captives: A study of a maximum security prison.* Princeton University Press.

Vacheret, M. (2001). Relations sociales en milieu carcéral. Une étude des pénitenciers canadiens. *Déviance et Société*, *26(1)*, 94-109. https://doi.org/10.3917/ds.261.0083.

Van Campenhoudt, L., Quivy, R et Marquet, J. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales* (4e éd). Dunod.

Wauters, L. (2022, 10 août). En prison, la chaleur comme double peine. *Le Soir.* https://www.lesoir.be/459030/article/2022-08-10/en-prison-la-chaleur-comme-double-peine (Consulté le 22 janvier 2025).